La Coopération luxembourgeoise Rapport annuel 2015

Lëtzebuerger Entwécklungszesummenaarbecht



www.cooperation.lu

Un microsite indépendant est également dédié aux rapports annuels de la Coopération luxembourgeoise depuis 2010 à l'adresse suivante : www.cooperation.lu.

Table des matières

Rapport annuel 2015

- 4 Préface de Monsieur le ministre
- 7 Réunions et déplacements en 2015
- 11 Année européenne pour le développement
- 14 La COP21 et l'Accord de Paris

16 I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2015

26 II. La coopération avec les principaux pays partenaires

- **26** Les nouveaux Programmes indicatifs de Coopération et le focus sur les pays les moins avancés
- 29 Afrique
- 29 Burkina Faso
- 30 Cabo Verde
- 31 Mali
- 32 Niger
- **33** Sénégal
- 34 Amérique Centrale
- 34 El Salvador
- 35 Nicaragua
- 36 Asie
- **36** Laos
- 37 Vietnam

38 III. La coopération régionale et avec d'autres pays

- 40 Balkans (Kosovo Monténégro Serbie)
- 40 Mongolie
- 41 Myanmar
- 42 Territoires palestiniens occupés
- 43 Afghanistan / Tadjikistan

44 IV. La coopération multilatérale

- 53 V. Union européenne
- 55 VI. La coopération avec les ONG de développement
- 59 VII. L'action humanitaire
- 7 VIII. L'appui aux programmes
- 69 IX. La sensibilisation et l'éducation au développement
- 70 X. La finance inclusive
- 71 XI. L'évaluation
- 73 XII. Rapport sur l'état des travaux du Comité interministériel

77 Annexes

- **77** A. Adresses utiles
- **79** B. Organigramme fonctionnel de la Direction de la coopération au développement
- 81 C. Liens utiles

Préface de Monsieur le ministre



Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Romain Schneider

Chers(ères) ami(e)s de la Coopération luxembourgeoise,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise pour l'année 2015. Voici douze mois, à cette même place, j'avais attiré l'attention sur le fait que 2015 serait une année charnière pour la coopération au développement et que des rendez-vous internationaux importants allaient en grande partie reconfigurer notre coopération au développement et son financement pour l'après-2015.

C'est désormais chose faite avec l'agenda d'Addis Abeba adopté en juillet dernier sur le financement du développement, et le Sommet sur le développement durable en septembre qui a adopté l'agenda 2030 avec ses dix-sept Objectifs de développement durable (ODD). Nous disposons donc d'indications claires quant aux objectifs et aux moyens de mise en œuvre. La démarche retenue est toutefois bien différente des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), puisque dans un monde globalisé bien différent des années 1990 et 2000, les notions Nord-Sud ou bailleurs-récipiendaires sont devenues obsolètes. Les actions des uns ont une influence et des effets sur les autres, et ce en matière économique, environnementale et sociale, et donc pour le développement durable.

La mise en œuvre d'un tel agenda complet et complexe doit se faire dans tous les États et dans toutes leurs politiques nationales et internationales, y compris dans la politique de coopération au développement. Il reviendra donc à la Coopération luxembourgeoise de revisiter ses stratégies afin de mieux encore intégrer les ODD et de voir avec ses pays partenaires comment intégrer ces impératifs dans les Programmes indicatifs de Coopération (PIC) et dans les actions de soutien aux partenaires. Les moyens de mise en œuvre financiers et non financiers devront y contribuer. Cela implique une cohérence accrue de nos actions en faveur du développement et du développement durable.

L'année 2015 a aussi été marquée par des défis d'un autre type pour la Coopération luxembourgeoise, à savoir l'Année européenne pour le développement et la Présidence du Conseil de l'Union européenne au 2^e semestre.

L'Année européenne pour le développement 2015, retenue par les institutions européennes, a été une occasion unique pour sensibiliser les différents publics aux défis et responsabilités en matière de coopération au développement. Il nous semblait indispensable de nous adresser en priorité aux jeunes - élèves et étudiants - et au grand public pour mieux expliquer pourquoi l'engagement de tout un chacun compte. Le slogan de l'Année européenne, « Notre monde, notre avenir, notre dignité », nous a guidés dans notre démarche. Un riche programme national d'activités, défini avec le Cercle des ONG et les représentations des institutions européennes à Luxembourg, a permis de mobiliser un très large public. J'aimerais remercier très chaleureusement Ben Fayot, ambassadeur spécial pour l'Année européenne, pour son aide précieuse et son engagement sans failles.

La charge d'organiser au niveau européen la cérémonie de clôture de l'Année européenne en présence de notre chef d'État, de notre Premier ministre et des

représentants des institutions européennes, est finalement revenue à la Présidence luxembourgeoise. Sur notre initiative a été signée à cette occasion une déclaration interinstitutionnelle pour que l'élan de l'Année européenne se poursuive dans les actions des États membres et des institutions bien au-delà de décembre 2015.

Comme Présidence du Conseil de l'UE, nous avons évidemment accompagné les grands rendez-vous internationaux du 2^e semestre en aidant à coordonner une position européenne unie, y compris en matière d'aide publique au développement, et à maintenir un dialogue intense avec le Parlement européen et les représentants de la société civile européenne.

Le Luxembourg avait en tant que Présidence mis la cohérence des politiques comme fil rouge dans son action, avec l'objectif de sensibiliser les autres filières du Conseil aux impératifs de la cohérence pour le développement. C'est sous cet angle qu'a été abordé le dossier des migrations, qui est venu sur le devant de la scène européenne au 2^e semestre 2015 avec l'arrivée importante dans l'UE de migrants et réfugiés, essentiellement de Syrie. Le Sommet de La Valette a traité avec les pays d'origine et de transit de la question des migrations en provenance d'Afrique.

Cette triste actualité a permis de mieux comprendre la situation de détresse extrême dans les pays en crise, les besoins humanitaires immenses, notamment dans les pays voisins de la Syrie, et le manque absolu de perspectives d'avenir qui jette sur les routes les jeunes des pays en développement. Nos opinions publiques, mais aussi les décideurs, sont devenus plus conscients encore des besoins humanitaires, du lien entre aide humanitaire et développement, notamment dans les crises complexes et longues, et des énormes besoins en financement prévisibles. Ce sont là des sujets à aborder lors du premier Sommet Humanitaire Mondial qui aura lieu en mai 2016 à Istanbul. Comme Présidence du Conseil de l'UE, le Luxembourg a lancé les préparatifs entre États membres pour définir des positions en vue de cet important rendez-vous. Alors que plus de 60 millions de personnes sont en fuite face à des crises de tout genre, ce Sommet à une obligation de résultat.

Les obligations internationales et européennes en 2015 ne nous ont toutefois pas fait perdre de vue les relations privilégiées avec les partenaires bilatéraux de la Coopération luxembourgeoise. Quatre nouveaux Programmes indicatifs de Coopération ont été signés, et un cinquième a été prolongé. Nous renforçons nos relations avec les pays les moins avancés en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est, et nous diversifions nos actions dans les pays à revenu moyen, comme au Cabo Verde. Le Vietnam et le Salvador ne seront plus des pays partenaires à partir de 2016, mais nous maintenons des liens forts, y compris à travers des projets de coopération et des instruments nouveaux comme la coopération triangulaire ou Sud-Sud. Ces PIC prennent déjà en compte la nouvelle donne des ODD, mais il nous reviendra de voir comment accompagner encore mieux nos partenaires par nos programmes sectoriels dans la mise en œuvre de ces objectifs.

J'aimerais souligner combien je me réjouis que dans le cadre des mesures du Zukunftspak concernant les ONG luxembourgeoises, nous ayons pu trouver un compromis ensemble pour leur réalisation. Une concentration plus poussée du soutien financier en faveur des pays les moins avancés (PMA) ira de pair avec un soutien financier de même niveau pour le renforcement de la société civile dans les pays à revenu moyen et émergents. C'est à mon avis dans l'esprit de ce que nous avons décidé au Sommet de septembre à New York.

2016 s'annonce plutôt comme une année de mise en œuvre de réformes et de nouveaux agendas pour aboutir à ces plus-values en matière de développement durable de la manière globale et inclusive que le propose l'agenda 2030.

Je me réjouis de pouvoir compter pour cela sur les conseils et recommandations de tous les acteurs de la Coopération luxembourgeoise que je remercie pour leur engagement et pour leur dévouement et que je revois avec plaisir chaque année aux Assises de la Coopération luxembourgeoise.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux et celles qui sont sur le terrain dans des conditions difficiles, notamment de sécurité, et qui ne cessent d'aller de l'avant.

Romain Schneider Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Réunions et déplacements de Monsieur le ministre en 2015

8-9 janvier

Ouverture de l'Année européenne pour le développement à Riga

12 janvier



Visite du Commissaire croate, Neven Mimica

14 janvier



Ouverture de l'Année européenne pour le développement à l'Athénée de Luxembourg

11 février



Visite du Coordinateur éxécutif du programme UNV, Richard Dictus

19 février



Commission de partenariat avec le Nicaragua à Luxembourg

22-25 février

Consultations à New York du ministre Romain Schneider avec des chefs d'agences des Nations unies dans le cadre de la préparation du Sommet post-2015

3 mars

Conférence de haut niveau sur l'épidémie d'Ebola à Bruxelles

3 mars

Visite du Directeur général de l'ONUDI, Li Yong

5 mars



Commission de partenariat avec le Mali à Luxembourg

9 mars



Visite du Commissaire européen, Christos Stylianides

10-12 mars



© 2015 SIP / Luc Deflorenne Visite officielle de S.A.R le Grand-Duc Henri au Cabo Verde

25 mars

Commission de partenariat avec le Salvador à Luxembourg

25 mars

Visite du Représentant spécial de l'UE pour le Sahel, Michel Reveyrand-de Menthon

25-27 mars

Assises de la Coopération luxembourgeoise

20 avril



© Pierre Guersing

Conférence à la Chambre de commerce sur le renforcement du rôle du secteur privé dans la coopération au développement luxembourgeoise

22 avril

Visite du Directeur général de l'OIM, William Lacy Swing

4 mai



Visite du ministre des Affaires étrangères du Kosovo, Hashim Thaçi

3 juin



Journées européennes du développement à Bruxelles

3 juin



© Union européenne
Réunion avec la Haute
Représentante de
l'UE et Vice-Présidente
de la Commission
européenne,
Federica Mogherini

3 juin

Réunion avec la Présidente de la Commission du développement du Parlement européen, Linda McAvan

22 juin

Visite du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon

29-30 juin



Ouverture de la Semaine africaine de la microfinance à Dakar

3 juillet

Visite de la Commission européenne à Luxembourg

9 juillet



© BEI – Conférence EU-Africa Day

13-16 juillet



Conférence sur le financement du développement à Addis Abeba

22 juillet



© photo Antonio Mazza
Journée
luxembourgeoise
à l'Expo Milan

2 septembre



Commission de partenariat avec le Sénégal à Luxembourg

4 septembre



Visite du ministre de la Culture du Cabo Verde, Mário Lúcio De Sousa Mendes

10 septembre

Visite du Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, Erik Solheim

17 septembre

Visite du ministre du Plan et de l'Investissement du Laos, Somdy Douangdy

22 septembre

NAME OF THE PARTY OF THE PARTY

© Union européenne 2015 PE – Réunion de la Commission du développement à Bruxelles

23 septembre

Déjeuner du Conseil des ministres de l'Énergie à Luxembourg

24-28 septembre

Sommet spécial sur le développement durable post-2015 à New York

26 septembre



Réunion ministérielle avec le Niger à New York

30 septembre

Expo photos Mali et conférence ECPDM à Bruxelles

8 octobre

Déjeuner du Conseil JAI à Luxembourg

Dialogue politique UE-Cabo Verde

8 octobre

Délégation

16 octobre 20 octobre

parlementaire du
Cabo Verde

© Union européenne 2015 Conférence à la Cour des comptes européenne sur l'aide au développement de l'après-2015

22 octobre

Conférence SOLIDAR à Bruxelles sur la protection sociale pour tous et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

22 octobre

OCDE – Conférence sur le Mali

24 octobre

Parlement des jeunes 26 octobre

Conseil Développement à Luxembourg

5 novembre

Side event de la ministérielle UE-ASEM avec ASEF à Luxembourg

17 novembre

Déclaration sur la coopération au développement à la Chambre des députés

19 novembre

Remise à Luxembourg du 6^e Prix européen de la microfinance

19 novembre



Visite du Président du CICR, Peter Maurer

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant organisée par l'UNICEF

27 novembre

Séminaire sur la communication sur la coopération au développement organisé par le Conseil économique et social européen à Luxembourg

30 novembre

Conférence générale de l'ONUDI à Vienne

7 décembre

Assemblée parlementaire UE-ACP à Bruxelles





Clôture de l'Année européenne du développement et du Conseil informel développement

11 décembre

Conférence à
Luxembourg des
Présidents des
Commissions de la
coopération au
développement des
Parlements
nationaux de l'UE

11 décembre

Visite de Hamadou Konate, ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire et de la Reconstruction du Nord du Mali

11 décembre

Visite de Janira
Hopffer Almada,
ministre de la
Jeunesse, de
l'Emploi et du
Développement des
ressources humaines
du Cabo Verde

16-19 décembre

10^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Nairobi

Année européenne pour le développement

La Coopération luxembourgeoise avait pour objectif durant l'Année européenne pour le développement 2015 (AED) de sensibiliser de nouveaux publics aux actions de développement et à la responsabilité et à l'intérêt de tout un chacun dans ce contexte, d'après le slogan de l'année « Notre monde, notre dignité, notre avenir ». De ce fait, des activités ont été organisées par public cible (le grand public, les jeunes, les milieux professionnels). Pour l'organisation et la mise en œuvre du programme national de travail de l'AED, un groupe national de coordination a été mis en place à partir de mai 2014 pour assurer une préparation et une coordination adéquates. Ce groupe, qui s'est réuni mensuellement, se composait de Ben Fayot, ambassadeur spécial AED pour le Luxembourg, de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, du Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, ainsi que de l'organisation faîtière des ONG – le Cercle de coopération des ONG luxembourgois, et de la CGJL - une organisation de jeunesse.

D'innombrables évènements ont été organisés par la société civile ainsi que des acteurs institutionnels, mais 24 l'ont été soit par la Direction de la coopération, soit en étroite collaboration avec cette dernière.

La visibilité de ces évènements au Luxembourg et au niveau européen a été assurée par la publication d'informations sur le site internet de l'Année européenne: https://europa.eu/eyd2015/fr/luxembourg et celui de la Direction de la coopération (http://www.gouvernement.lu/cooperation) tout comme à travers des réunions de coordination au niveau européen, ainsi que dans les réunions interinstitutionnelles à Bruxelles. Quelques évènements à titre d'exemple:

Le grand public

Lors du pique-nique européen organisé pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, un stand de sensibilisation commun de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, du Cercle de coopération des ONG et de la Direction de la coopération a attiré l'attention de plus de 400 personnes à l'aide d'un quiz et de brochures d'information.

La Direction de la coopération (avec l'ONG Frères des Hommes et ADA) était également présente avec un stand de sensibilisation à l'occasion du Blues & Jazz Rallye de la Ville de Luxembourg, grâce à une collaboration fructueuse avec le Luxembourg City Tourist Office (LCTO). Des artistes des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise ont été invités. Une des scènes montées pour l'occasion fut nommée « Année européenne pour le développement ».

De plus un concours vidéo « Shining Stars of Europe » a été organisé avec la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et la Présidence lettone (www.shiningstarsofeurope.lu). Les participants au concours devaient faire une courte présentation d'une idée innovante ou particulièrement fructueuse dans le domaine de la coopération. Les gagnants du concours ont été désignés lors de la cérémonie de clôture de l'année européenne.

La jeunesse

Le lancement de cette Année européenne au Luxembourg s'est fait à l'Athénée de Luxembourg en présence de 120 lycéens. Une partie de ces jeunes a également pu se rendre à la cérémonie de clôture de l'AED.

Un autre partenariat particulièrement enrichissant s'est noué pendant cette année écoulée avec la Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg (CGJL) et le Centre information Jeunes (CIJ), résultant dans une participation aux débats de la Direction de la coopération et du ministère du Développement durable et des Infrastructures au Parlement des jeunes du Luxembourg, pour une session questions-réponses dédiée à la Conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba, aux Objectifs de développement durable et à la COP21. Le ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, Romain Schneider, est également intervenu devant la plénière du Parlement des jeunes en octobre de l'année écoulée

La Direction de la coopération fut également une station du Rallye citoyen 2015 dédié à l'Année européenne pour le développement. Cette collaboration avec le CGJL/CIJ a permis, tout au long de l'année, d'atteindre ce public cible particulièrement important.

Les professionnels/ le public averti



Burkina Days à la Foire Agricole d'Ettelbruck

Certaines activités ont été organisées avec la Présidence lettone, notamment un échange de bonnes pratiques entre organisations de la société civile de la Lettonie et du Luxembourg.

Suite à l'appel du ministre Schneider, d'autres ministres et ministères ont mis en œuvre des activités durant l'AED. Certains ont abordé la thématique de la cohérence des politiques pour le développement lors des Conseils formels et informels (JAI et Énergie par exemple). La ministre de la Culture a organisé une conférence sur le lien entre culture et développement.

Une conférence a été organisée avec la Chambre de commerce autour de la thématique des opportunités et des responsabilités du secteur privé dans le développement, permettant ainsi des échanges avec le secteur privé.

Une collaboration entre les membres du groupe de coordination a mené à l'organisation d'une table ronde sur les relations de coopération entre le Cabo Verde et le Luxembourg, avec le ministre des Affaires étrangères cap-verdien, Jorge Tolentino, Charles Goerens, député européen, et João Da Luz, président de la Fédération des associations cap-verdiennes au Luxembourg.

À noter également que le Cercle de coopération des ONG (avec la société civile) et la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg ont organisé un grand nombre d'évènements au Luxembourg (cinéma du Sud, fête de la solidarité ...). Pour ce qui est de la société civile, certaines activités étaient cofinancées par la Direction de la coopération à travers la ligne budgétaire « sensibilisation ONG ».

La fin 2015 et après

Le Luxembourg avait l'honneur et la charge d'organiser chez lui la cérémonie européenne de clôture de l'Année européenne pour le développement, conjointement avec le Conseil informel développement. Cette cérémonie avait pour ambition d'être un récapitulatif des activités dans les États membres de l'UE, tout en étant en même temps une projection vers l'avenir. En ce sens, deux vidéos ont été produites pour rendre hommage et montrer la diversité et la créativité des multiples activités ou évènements organisés tout au long de 2015 dans les différents États membres. À la fin de la cérémonie, une déclaration interinstitutionnelle du Conseil, de la Commission européenne et

du Parlement européen sur l'héritage de l'AED fut signée en présence de S.A.R. le Grand-Duc et du Premier ministre Xavier Bettel. La cérémonie peut être visionnée ici:

http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?sitelang=en&ref=I113487

Cette cérémonie s'est clôturée par une soirée culturelle au centre Neumünster avec des artistes de nos pays partenaires. Le lendemain 10 décembre, ces mêmes artistes étaient disponibles pour se présenter à des classes d'élèves et leur faire découvrir de façon interactive de nouvelles cultures. Il importe que la bonne compréhension de la notion de dignité, et dignité égale, passe aussi par des créneaux autres que le développement, pour éviter que les jeunes n'aient une image trop unilatérale des pays en voie de développement.



Le Premier ministre, Xavier Bettel, à la cérémonie de clôture de l'Année européenne pour le développement



Cérémonie de lancement luxembourgeoise de l'Année européenne pour le développement à l'Athénée de Luxembourg

La COP21 et l'Accord de Paris

Implications pour les pays en développement et cohérence avec l'agenda de développement



2015 était l'année des négociations successives i) sur le financement pour le développement, qui ont conduit en juillet à l'adoption du Programme d'action d'Addis Abeba, ii) sur l'agenda 2030 pour le développement durable, qui a été adopté en septembre avec ses 17 Objectifs de développement durable et iii) de la COP21 en décembre, qui a abouti à l'adoption de l'Accord de Paris. Le défi était d'assurer l'intégration du changement climatique dans les deux premiers cadres, sans porter préjudice aux résultats de la COP21 et tout en respectant les champs de compétences respectives et en assurer la cohérence.

Le 12 décembre 2015, à l'issue de la COP21 à Paris, a été adopté le premier accord sur les changements climatiques à portée universelle et juridiquement contraignant. La Direction de la coopération a suivi de près les négociations climatiques et accompagne les pays en développement, et plus particulièrement ses pays partenaires, qui comptent parmi les plus vulnérables, dans la mise en œuvre de leurs actions de mitigation et d'adaptation aux effets du changement climatique. Il importe d'être à l'écoute des pays en développement et d'assurer que l'Accord de Paris est cohérent avec l'agenda de développement et bénéfique aux pays en développement.

Le principe des responsabilités communes mais différenciées (CBDR) régissait les négociations climatiques depuis l'adoption en 1992 à Rio de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Dans les négociations menant à l'Accord de Paris, il s'agissait pour les pays développés (dont les pays de l'Union européenne) de surmonter une division du monde selon une logique de 1992, qui n'est plus valable aujourd'hui, afin d'arriver à une définition contemporaine qui prend en compte les capacités respectives, à la lumière des circonstances nationales différentes. Alors que la différenciation reste centrale dans l'Accord de Paris, la communauté internationale a trouvé une réponse globale au défi de la lutte contre le changement climatique, où désormais tous les pays s'engagent à faire leur part, atteignant ainsi une masse critique de réductions d'émissions au niveau mondial.

Toutes les parties devront mettre en avant leurs contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) et les revoir à la hausse tous les cinq ans (le mécanisme d'ambition). 189 pays l'ont fait à ce jour, offrant ainsi une prospection vers la transition économique recherchée.

Pour les pays en développement, l'adaptation aux effets du changement climatique joue un rôle primordial que doit refléter l'Accord de Paris. Plus de 80 % des INDC se focalisent sur l'adaptation, ce qui reflète non seulement la vulnérabilité des pays en développement, mais aussi le rôle du secteur agricole, particulièrement exposé aux aléas climatiques, pour leurs économies. L'article 7 de l'Accord de Paris, qui est consacré à l'adaptation, retient un objectif pour l'adaptation lié à l'objectif de température, répondant à une revendication des pays en

développement allant dans ce sens. Un soutien continu et renforcé pour les pays en développement est également prévu, tout comme un bilan mondial pour déterminer si les efforts entrepris sont adéquats. Les dispositifs institutionnels seront également renforcés.

Les pertes et préjudices subis par les pays en développement à la suite des aléas climatiques étaient un sujet de négociations difficiles, touchant aux points sensibles de responsabilités et d'éventuelles compensations, qui constituaient une ligne rouge pour les pays développés. Le fait que les pertes et préjudices figurent dans l'Accord de Paris moyennant un article séparé (art. 8) donne satisfaction aux pays les plus vulnérables.

Le renforcement des capacités est prévu à l'article 11 de l'Accord de Paris : les pays développés s'y engagent à soutenir les pays en développement pour que ceux-ci mettent en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, aient accès aux technologies et financements, entreprennent des activités de formation de sensibilisation et de communication, et se conforment au cadre de transparence et aux dispositions que celui-ci prévoit en matière de suivi, de reporting et de vérification.

En ce qui concerne le financement climatique, les pays développés se sont engagés à Paris à établir une feuille de route concrète pour atteindre les 100 milliards de dollars par an en 2020. Un nouvel objectif plus ambitieux devra être établi au plus tard d'ici 2025. Ces dispositions ne sont toutefois prévues qu'au niveau des décisions qui accompagnent l'Accord de Paris et non pas au niveau de l'accord même, ce que jugent certainement regrettable les pays en développement, pour qui la question du financement climatique est cruciale. À noter que le Luxembourg s'est engagé i) à mettre à disposition 120 millions d'euros de financement climatique international, dont 35 millions en faveur du Fonds vert pour le climat ii) à respecter dans son financement un équilibre entre mitigation et adaptation, et iii) à pratiquer le principe de l'additionalité entre financements climatiques et aide publique au développement.

Parmi les facteurs de succès de la COP21, on compte la mobilisation politique sans précédent, l'engagement de la Présidence française de la COP21 (aussi et surtout vis-à-vis des pays en développement, où bon nombre d'initiatives, notamment pour l'accès aux énergies renouvelables, ont été lancées), le renforcement des capacités des négociateurs pour être à la hauteur des négociations de plus en plus complexes et ramifiées ainsi que la création d'alliances telles que la « High Ambition Coalition », qui a su rassembler plus de 100 pays et surmonter ainsi les clivages entre pays développés et pays en développement.

En conclusion, on peut estimer que l'Accord de Paris représente un succès pour tous : non seulement toutes les grandes économies sont désormais engagées dans la lutte contre le changement climatique, mais des trajectoires de transition offrent des opportunités aussi pour les pays en développement, que ces derniers doivent saisir.

I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2015

1. Évolution de l'aide publique au développement en 2015

Le programme gouvernemental pour la période 2013-2018 prévoit que « Le gouvernement reste attaché à une action forte et volontariste dans le domaine de la coopération qui continuera de mobiliser quelque 1 % du RNB ». Cet engagement a encore été renforcé par une décision du Conseil de Gouvernement du 3 octobre 2014, instaurant un seuil minimum de 323 millions d'euros annuel pour l'APD luxembourgeoise.

En 2015, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est établie à 324 941 071 euros. Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée en 2015 à 0,95 %. Il est important de préciser que la chute du ratio APD/RNB sous la barre de 1 % est la conséquence d'une forte réévaluation du RNB en cours d'année (+ 13 %) et non une baisse du volume financier en termes absolus.

Sur le plan international, l'aide publique au développement des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) se chiffre à 131,6 milliards de dollars. Prenant en compte les adaptations liées à l'inflation et aux taux de change, cela représente une progression de 6,9 % par rapport à 2014. À noter toutefois qu'une partie de cette progression résulte de la crise migratoire et des coûts engendrés par celle-ci dans les pays donneurs.

Malgré la récession qui frappe certains pays membre du CAD, l'APD mondiale poursuit sa croissance ininterrompue depuis l'an 2000. En chiffres absolus, les bailleurs principaux sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Japon et la France. En pourcentage du RNB consacré à l'APD, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Grande-Bretagne dépassent l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies alors que le taux moyen des pays membres de l'OCDE se situe à 0,30 %.

Les pays du G7 ont fourni 72 % de l'APD en 2015 et celle des 28 pays de l'Union européenne représente 74 milliards de dollars, soit 0,47 % de leur RNB.

L'aide bilatérale mondiale au profit des pays les moins avancés a augmenté de 4 % par rapport à 2014, inversant la tendance négative des années antérieures. Pour le Luxembourg, elle représente en 2015 quelque 109,60 millions d'euros, soit 45,49 % de l'aide bilatérale.

L'aide bilatérale mondiale destinée au continent africain a également augmenté de 1 % par rapport à 2014. Pour le Luxembourg, elle représente en 2015 quelque 115,41 millions d'euros, soit 47,91 % de l'APD bilatérale.

L'aide humanitaire mondiale a connu une croissance de 11 % et les dons de 9 % par rapport à 2014. Pour le Luxembourg, l'aide humanitaire représente 13,08 % de la part de l'APD composée uniquement de dons.

2. L'APD en 2015 par ministère

En 2015, le ministère des Affaires étrangères et européennes a géré et mis en œuvre 83,76 % de l'aide publique au développement, soit 272,15 millions d'euros (dont 264,98 millions d'euros pour la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire).

Les 16,24 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (9,91 %), plusieurs autres ministères (1,46 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE – en dehors du Fonds européen de développement (FED) – qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2015 (15,85 millions d'euros, soit 4,88 % de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, y compris la contribution luxembourgeoise au FED, s'élève à près de 32,07 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2015 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Article budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2015 nette	
	Ministère des Affaires étrangères et européennes	286 598 566 €	272 154 531 €	
	Direction politique	13 238 460 €	3 044 885 €	
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise, et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ ou des organisations internationales : dépenses de personnel	11 961 €	3 596 €	
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise, et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	44 770 €	18 058 €	
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international	6 599 822 €	1 537 404 €	
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 350 000 €	968 423 €	
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4 931 907 €	339 905 €	
01.2.35.060	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	300 000 €	177 500 €	
	Direction des relations économiques internationales	1 415 000 €	1 335 655 €	
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires, et actions de formation sur le plan international	1 415 000 €	1 335 655 €	
	Direction de l'immigration	181 500 €	196 054 €	
01.4.12.330	Participation de l'État à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds Asile et Migration	181 500 €	196 054 €	
	Direction de la défense	11.000.000 €	2 600 761 €	
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise	11.000.000€	2 600 761 €	
	Direction de la coopération au développement	259 748 420 €	264 977 176 €	
01.7.11.300	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	921 236 €	1 036 116 €	
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	60 000 €	50 931 €	
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	520 000 €	456 669 €	

Article budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2015 nette
01.7.12.050	Frais de port	8 760 €	4 740 €
01.7.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	15 000 €	11 185 €
01.7.12.120	Frais d'experts et d'études	100 €	9 360 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	130 000 €	117 241 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	110 000 €	72 060 €
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	410 000 €	382 340 €
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	620 000 €	538 013 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	45 000 €	65 029 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	2 010 000 €	1 864 390 €
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	344 473 €	344 473 €
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	9 840 000 €	9 840 000 €
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	16 984 000 €	16 937 966 €
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	23 012 160 €	23 002 160 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	427 000 €	259 900 €
01.7.35.060	Subsides au titre de l'Action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	37 000 000 €	37 000 583 €
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	30 700 €	26 247 €
FCD	Fonds de la Coopération au développement	167 831 227 €	175 166 089 €
	Remboursements		-2 208 317 €
	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	243 699 €	146 130 €
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'UNESCO	243 699 €	146 130 €
	Ministère des Finances	32 095 000 €	32 202 645 €
34.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	11 500 000 €	11 497 000 €
34.0.54.032	Participations aux programmes de l'agence de transfert de technologie financière (ATTF)	950 000 €	950 000 €
34.0.84.036	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africain de développement	-	5 467 040 €
34.8.84.037	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	19 645 000 €	13 928 005 €
Fonds de lutte	Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants	-	360 600 €

	Total Al B liotte		
	Total APD nette		324 941 071 €
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	290 000 €	251 252 €
	Ministère de la Santé	290 000 €	251 252 €
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	95 302 442 €	4 338 751 €
	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	95 302 442 €	4 338 751 €
Dépenses pour ordre	Contribution au budget de l'UE	2 968 000 000,00 €	15 847 761 €
	Union européenne		15 847 761 €
Article budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2015 nette

Répartition de l'APD en %

	Répartition de l'APD en %		
Ministère des Affaires étrangères et européennes - hors Direction de la coopération	2,21 %	00.70.0/	
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la coopération	81,55 %	83,76 %	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0,04 %		
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	1,34 %	1,46 %	
Ministère de la Santé	0,08 %		
Ministère des Finances	9,91 %	9,91 %	
Contribution au budget de l'UE	4,88 %	4,88 %	
	100 %	100 %	

3. Ventilation de l'APD par type de coopération en 2015

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2015 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 73,64% de l'ensemble des dépenses (FCD et articles budgétaires), contre 26,36% consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans la coopération bilatérale, a représenté 13,08 % de l'APD en 2015.

L'ensemble des ONG a géré plus d'un quart de la coopération bilatérale (26,28 %) et près d'un cinquième (19,35 %) de l'ensemble de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements qui ont été réalisés au bénéfice du Fonds pour la Coopération au développement (FCD), voire directement de la Trésorerie de l'État en cours d'exercice (cf. point 5 infra).

Répartition de l'APD brute		% de la coop. bilatérale	% de l'APD	Dont aide humanitaire	% Aide humanitaire bilatérale	% de l'APD
Coopération bilatérale brute	240 904 264,74 €	100,00 %	73,64 %	42 514 905,62 €	17,65 %	13,08 %
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	87 585 887,17 €	36,36 %	26,77 %	-	0,00 %	0,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	60 598 208,02 €	25,15 %	18,52 %	21 661 411,33 €	50,95 %	6,62 %
Autres programmes et projets bilatéraux (BI-MAEE hors ONG et agences)	12 086 114,59 €	5,02 %	3,69 %	1 556 165,54 €	3,66 %	0,48 %
Coopération mise en œuvre par les ONG	63 303 980,76 €	26,28 %	19,35 %	15 871 851,70 €	37,33 %	4,85 %
dont ONG nationales	53 409 683,68 €	22,17 %	16,33 %	9 471 851,70 €	22,28 %	2,90 %
dont ONG internationales	8 560 824,98 €	3,55 %	2,62 %	6 400 000,00 €	15,05 %	1,96 %
dont ONG basées dans un pays en développement	1 333 472,10 €	0,55 %	0,41 %	-	0,00 %	0,00 %
Appui aux programmes	3 765 619,39 €	1,56 %	1,15 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	13 564 454,81 €	5,63 %	4,15 %	3 425 477,05 €	8,06 %	1,05 %

Répartition de l'APD brute		% de la coop. multilatérale	% de l'APD	Dont aide humanitaire	% Aide humanitaire bilatérale	% de l'APD
Coopération multilatérale brute	86 245 123,15 €	100 %	26,36 %			
Organismes des Nations unies	33 886 024,42 €	39,29 %	10,36 %			
Institutions de l'Union européenne	25 427 761,21 €	29,48 %	7,77 %			
Banque mondiale et FMI	15 110 236,00 €	17,52 %	4,62 %			
Banques régionales de développement	5 804 802,77 €	6,73 %	1,77 %			
Autres	6 016 298,75 €	6,98 %	1,84 %			
APD brute	327 149 387,89 €					
Recettes	-2 208 316,77 €					
APD nette (hors recettes)	324 941 071,12 €					

4. Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2015

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2015.

En 2015, la Coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 37,42 % de l'ensemble de l'aide (et 44,66 % de l'aide bilatérale). À l'intérieur de cette catégorie, l'éducation et la santé (16,53 %, respectivement 11,71 % de l'aide bilatérale) demeurent les principaux secteurs de la coopération luxembourgeoise.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 4,54 % de l'aide (5,96 % de l'aide bilatérale), la principale sous-catégorie demeurant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (5 % de l'aide bilatérale).

La catégorie des secteurs de production a représenté 4,87 % de l'APD en 2015 (6,41 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté 4,37% de l'APD (5,50% de l'aide bilatérale).

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (80,46 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par la nature même de l'aide multilatérale, constituée des contributions directes, obligatoires ou volontaires au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale et multilatérale brute	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
Infrastructure et services sociaux	107 592 306,24 €	44,66 %	14 817 504,54 €	17,18 %	122 409 810,78 €	37,42 %
Éducation	39 817 305,36 €	16,53 %	2 150 000,00 €	2,49 %	41 967 305,36 €	12,83 %
dont éducation, niveau non spécifié	6 838 877,12 €	2,84 %	-	0,00 %	6 838 877,12 €	2,09 %
dont éducation de base	14 694 507,74 €	6,10 %	2 150 000,00 €	2,49 %	16 844 507,74 €	5,15 %
dont éducation secondaire	17 428 965,97 €	7,23 %	-	0,00 %	17 428 965,97 €	5,33 %
dont éducation post- secondaire	854 954,54 €	0,35 %	-	0,00 %	854 954,54 €	0,26 %
Santé	28 207 597,25 €	11,71 %	8 220 000,00 €	9,53 %	36 427 597,25 €	11,13 %
dont santé, général	18 589 964,98 €	7,72 %	970 000,00 €	1,12 %	19 559 964,98 €	5,98 %
dont santé de base	9 617 632,26 €	3,99 %	7 250 000,00 €	8,41 %	16 867 632,26 €	5,16 %
Politique en matière de population/santé et fertilité	4 025 893,70 €	1,67 %	2 400 000,00 €	2,78 %	6 425 893,70 €	1,96 %
Distribution d'eau et assainissement	8 781 448,30 €	3,65 %	-	0,00 %	8 781 448,30 €	2,68 %
Gouvernement et société civile	21 222 398,94 €	8,81 %	2 047 504,54 €	2,37 %	23 269 903,48 €	7,11 %
dont gouvernement et société civile - général	19 248 891,80 €	7,99 %	1 019 600,00 €	1,18 %	20 268 491,80 €	6,20 %
dont politique fiscale et soutien à l'administration fiscale	371 752,00 €	0,15 %	-	0,00 %	371 752,00 €	0,11 %
dont participation démocratique et société civile	3 305 476,96 €	1,37 %	-	0,00 %	3 305 476,96 €	1,01 %
dont conflits, paix et sécurité	1 973 507,15 €	0,82 %	1 027 904,54 €	1,19 %	3 001 411,69 €	0,92 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale et multilatérale brute	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
Infrastructure et services sociaux divers	5 537 662,69 €	2,30 %	-	0,00 %	5 537 662,69 €	1,69 %
Infrastructure et services économiques	14 350 061,19 €	5,96 %	500 000,00 €	0,58 %	14 850 061,19 €	4,54 %
Communications	1 607 524,27 €	0,67 %	-	0,00 %	1 607 524,27 €	0,49 %
Production d'énergie, sources renouvelables	263 684,17 €	0,11 %	-	0,00 %	263 684,17 €	0,08 %
Banques et services financiers	12 067 852,75 €	5,01 %	500 000,00 €	0,58 %	12 567 852,75 €	3,84 %
Production	15 432 446,11 €	6,41 %	500 000,00 €	0,58 %	15 932 446,11 €	4,87 %
Agriculture, sylviculture et pêche	12 214 295,77 €	5,07 %	500 000,00 €	0,58 %	12 714 295,77 €	3,89 %
Industries manufacturières, industries extractives, construction	150 000,00 €	0,06 %	-	0,00 %	150 000,00 €	0,05 %
Tourisme	3 068 150,34 €	1,27 %	-	0,00 %	3 068 150,34 €	0,94 %
Destination plurisectorielle ou transversale	13 261 549,14 €	5,50 %	1 030 500,00 €	1,19 %	14 292 049,14 €	4,37 %
Protection de l'environnement	1 615 378,16 €	0,67 %	1 030 500,00 €	1,19 %	2 645 878,16 €	0,81 %
Autres multisecteurs	11 646 170,98 €	4,83 %	-	0,00 %	11 646 170,98 €	3,56 %
dont aide plurisectorielle	2 174 260,95 €	0,90 %	-	0,00 %	2 174 260,95 €	0,66 %
dont développement et gestion urbaine	359 454,40 €	0,15 %	-	0,00 %	359 454,40 €	0,11 %
dont développement rural	8 265 495,69 €	3,43 %	-	0,00 %	8 265 495,69 €	2,53 %
dont éducation et formation plurisectorielles	846 959,94 €	0,35 %	-	0,00 %	846 959,94 €	0,26 %
Soutien budgétaire	1 887 690,03 €	0,78 %	-	0,00 %	1 887 690,03 €	0,58 %
Aide alimentaire développementale / sécurité alimentaire	2 801 879,03 €	1,16 %	-	0,00 %	2 801 879,03 €	0,86 %
Aide humanitaire	42 514 905,62 €	17,65 %	-	0,00 %	42 514 905,62 €	13,00 %
Intervention d'urgence	34 348 666,31 €	14,26 %	-	0,00 %	34 348 666,31 €	10,50 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	29 556 382,60 €	12,27 %	-	0,00 %	29 556 382,60 €	9,03 %
dont aide alimentaire d'urgence	21 060,00 €	0,01 %	-	0,00 %	21 060,00 €	0,01 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	4 771 223,71 €	1,98 %	-	0,00 %	4 771 223,71 €	1,46 %
Reconstruction et réhabilitation	5 078 380,69 €	2,11 %	-	0,00 %	5 078 380,69 €	1,55 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	3 087 858,62 €	1,28 %	-	0,00 %	3 087 858,62 €	0,94 %
Frais administratifs des donneurs	15 648 525,61 €	6,50 %	-	0,00 %	15 648 525,61 €	4,78 %
Sensibilisation	2 501 233,24 €	1,04 %	-	0,00 %	2 501 233,24 €	0,76 %
Non affecté/non spécifié	24 913 668,53 €	10,34 %	69 397 118,61 €	80,46 %	94 310 787,14 €	28,83 %
Total aide bilatérale et multilatérale ventilable par secteur	240 904 264,74 €	100,00 %	86 245 123,15 €	100,00 %	327 149 387,89 €	100,00 %

5. Le Fonds de la Coopération au développement en 2015

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères et européennes de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 167 831 227 euros en 2015; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1^{er} janvier, à savoir 5,24 millions, ainsi que les recettes en cours d'exercice (2,21 millions d'euros), essentiellement des remboursements par des ONG de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère.

En 2015, un montant total de 175,17 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. La moitié (50 %, soit 87,59 millions d'euros) a été confiée à l'agence Lux-Development en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale. Notons par ailleurs que 21,33 % des fonds disponibles ont été attribués à des organisations non gouvernementales de développement dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes. Les interventions d'agences onusiennes dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoises représentent 13,68 % des fonds déboursés.

Déboursements à charge du FCD en 2015 par rubrique

	APD	%
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	87 585 887,17 €	50,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	23 955 719,02 €	13,68 %
Autres programmes et projets bilatéraux	19 790 089,89 €	11,30 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	37 370 003,27 €	21,33 %
Appui aux programmes	3 700 590,70 €	2,11 %
Aide humanitaire	2 763 798,46 €	1,58 %
Total	175 166 088,51 €	100,00 %

6. Évolution de l'aide publique au développement

L'Assemblée générale des Nations unies adopta le 24 octobre 1970 lors de sa XXVe session la résolution 2626. Celle-ci confirma que « la responsabilité principale d'assurer leur propre développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes », tout en soulignant que « si considérables que soient leurs propres efforts, ils ne suffiront pas à leur permettre d'atteindre les objectifs du développement voulus aussi rapidement qu'il le faut si les pays développés ne leur viennent pas en aide en mettant à leur disposition davantage de ressources financières et en adoptant à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables ». Cette « aide officielle au développement » à mettre à disposition par chaque pays économiquement avancé a été fixée à « un montant minimum en valeur nette de 0,7 % de son revenu national brut au prix du marché ».

L'aide publique au développement luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante : c'est ainsi que la part du revenu national brut (RNB) passa en volume de 0,10 % en 1981 à 0,28 % en 1991 (1,262 milliard de francs luxembourgeois).

Le gouvernement en conseil se fixa le 31 juillet 1991 comme objectif d'atteindre à l'horizon 1995 le taux de 0,35 % du RNB. Ce taux fut atteint en 1996 avec des déboursements s'élevant à 2,554 milliards de francs luxembourgeois (0,43 % du RNB).

Entretemps, à l'occasion du Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer avait solennellement annoncé la volonté du Luxembourg d'aller plus loin et « d'arriver à 0,7 % du RNB d'ici l'an 2000 ».

Cet objectif fut confirmé lors de la formation d'un nouveau gouvernement en 1994. Au vu de la croissance continue de l'aide publique au développement – passant de 0,31 % du RNB en 1994 à 0,62 % en 1998 –, il fut décidé lors de la formation du gouvernement en 1999 de se fixer comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

Le premier objectif fut atteint comme prévu en 2000 : avec un volume de plus de 5,382 milliards de francs luxembourgeois (133,433 millions d'euros), le Luxembourg atteignait pour la première fois le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB), devenant ainsi un des cinq premiers pays donateurs du monde en termes de pourcentage. Les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD ne redescendant jamais sous ce seuil.

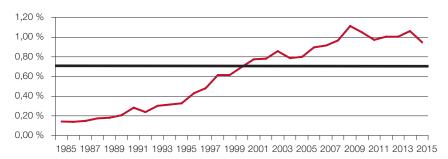
C'est en 2009 que l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB avec des déboursements de 297,817 millions d'euros (1,11 % du RNB). Cet objectif est toujours d'actualité, même si certaines années le ratio APD/RNB se situe légèrement en dessous, conséquence de réévaluations du RNB en cours d'année.

Évolution depuis 1985 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

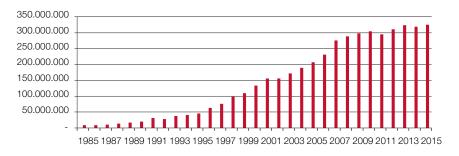
Année	APD nette en EUR	RNB en EUR	APD en % du RNB
1985	9 082 818,75 €	6 536 208 567,70 €	0,14 %
1986	9 672 805,34 €	7 005 669 324,91 €	0,14 %
1987	11 110 587,78 €	7 370 147 174,39 €	0,15 %
1988	14 201 572,14 €	8 058 002 126,93 €	0,18 %
1989	16 566 228,47 €	9 109 318 565,49 €	0,18 %
1990	20 751 910,64 €	10 001 065 942,16 €	0,21 %
1991	31 284 162,83 €	11 146 433 184,02 €	0,28 %
1992	27 739 285,42 €	11 701 516 364,69 €	0,24 %
1993	38 200 392,17 €	12 671 598 095,19 €	0,30 %
1994	41 596 533,46 €	13 252 189 519,56 €	0,31 %
1995	46 113 000,00 €	13 992 800 000,00 €	0,33 %
1996	63 077 000,00 €	14 705 000 000,00 €	0,43 %
1997	75 596 000,00 €	15 803 700 000,00 €	0,48 %
1998	98 829 000,00 €	16 020 300 000,00 €	0,62 %
1999	110 118 000,00 €	17 868 200 000,00 €	0,62 %
2000	133 433 659,00 €	19 170 400 000,00 €	0,70 %
2001	155 128 137,00 €	20 050 300 000,00 €	0,77 %
2002	155 735 183,00 €	19 897 800 000,00 €	0,78 %
2003	171 677 042,00 €	20 027 700 000,00 €	0,86 %

Année	APD nette en EUR	RNB en EUR	APD en % du RNB
2004	188 981 534,00 €	23 988 000 000,00 €	0,79 %
2005	207 387 692,00 €	26 007 300 000,00 €	0,80 %
2006	231 510 318,00 €	25 800 400 000,00 €	0,90 %
2007	275 135 892,00 €	30 158 600 000,00 €	0,91 %
2008	287 679 785,00 €	29 729 000 000,00 €	0,97 %
2009	297 817 177,00 €	25 126 100 000,00 €	1,11 %
2010	304 031 901,10 €	28 633 700 000,00 €	1,05 %
2011	294 322 548,33 €	30 250 700 000,00 €	0,97 %
2012	310 447 807,61 €	30 927 066 000,00 €	1,00 %
2013	323 037 939,00 €	32 284 000 000,00 €	1,00 %
2014	318 347 926,85 €	29 970 000 000,00 €	1,06 %
2015	324 941 071,12 €	34 352 350 000,00 €	0,95 %

Évolution de la relation APD/RNB entre 1985 et 2015



Évolution de l'APD entre 1985 et 2015 en volume



II. La coopération avec les principaux pays partenaires

Afrique . Amérique Centrale . Asie . Proche-Orient . Balkans

Les nouveaux Programmes indicatifs de Coopération et le focus sur les pays les moins avancés

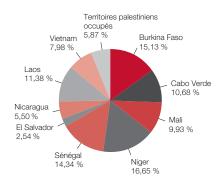
La concentration géographique de la Coopération luxembourgeoise sur les pays les moins avancés (PMA) s'est encore renforcée au cours de l'année 2015 avec la stratégie de sortie du Vietnam et du Salvador, qui figurent parmi les pays à revenu intermédiaire. Tout en adoptant une stratégie de sortie graduelle des projets d'aide publique au développement, ces pays ne bénéficieront plus de Programme indicatif de Coopération (PIC) après 2015. Cependant, ils garderont le statut de pays à projets pour quelques années encore. Les partenariats avec ces pays déjà plus développés évoluent et permettent de tester des démarches pilotes en matière de coopération trilatérale ou Sud-Sud, comme avec le Salvador, ou encore en matière de lutte contre le changement climatique à travers le Fonds énergie et climat, comme au Vietnam.

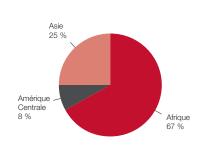
Le rôle du secteur privé luxembourgeois dans le cadre du développement des pays à revenu intermédiaire a pu être renforcé en 2015. C'est le cas également au Cabo Verde, qui reste par ailleurs un pays partenaire privilégié au vu de sa situation très spécifique en tant que petit État insulaire en développement (PEID/CIDS). Un fonds de diversification des relations économiques y a été mis en place pour appuyer le transfert de technologies et de savoir-faire des entreprises luxembourgeoises vers le Cabo Verde, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

Au niveau de la coopération avec de nouveaux pays, il y a lieu de relever le lancement d'un premier projet de coopération au Myanmar dans le secteur de la formation professionnelle hôtelière, qui se base sur la solide expérience acquise dans ce secteur au cours des quinze dernières années dans la région, plus spécifiquement au Vietnam et au Laos.

2015 fut également une année de renforcement des relations de coopération avec les principaux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, avec pas moins de cinq nouveaux Programmes indicatifs de Coopération (PIC) signés cette année. Tout en se situant dans la continuité au niveau des principaux secteurs d'intervention (comme par exemple la formation professionnelle), ces PIC adoptent des approches novatrices en matière de coopération avec la société civile et le secteur privé, en tenant compte des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. D'autre part, la coopération dans les domaines de l'agriculture, des énergies renouvelables et de la bonne gouvernance a été renforcée.

La coordination entre bailleurs, et notamment la programmation conjointe européenne, a également guidé les nouveaux programmes, et des matrices d'indicateurs spécifiques dans ce domaine ont été annexées aux PIC. À l'instar Coopération par pays partenaires privilégiés





d'une bonne pratique instaurée au Sénégal, la cohérence et la coordination des différentes actions appuyées par le Luxembourg dans les pays partenaires ont été également renforcées. La signature d'une lettre d'entente entre les différents acteurs intervenant dans les PIC, bilatéraux, ONG et multilatéraux, a en effet permis un meilleur alignement sur les secteurs de concentration luxembourgeois.

Le cas du Mali est un bon exemple de concentration accrue sur un domaine : l'agriculture et le développement rural. Le PIC assure la convergence vers ce domaine de toutes les actions menées par les différents acteurs, notamment par LuxDev, par une ONG luxembourgeoise et par une société de consultance sous mandat, ainsi que par plusieurs agences onusiennes. L'implication directe d'ONG, luxembourgeoises ou nationales, dans la mise en œuvre des PIC a par ailleurs été réalisée en Asie et en Amérique latine.

Les cinq nouveaux PIC ont été signés par le ministre Romain Schneider au cours des Commissions de partenariat suivantes :

Le 19 février 2015, le ministre Romain Schneider et Véronica Rojas Berrios, Vice-ministre des Relations extérieures du Nicaragua, ont signé l'avenant au Programme indicatif de Coopération entre le Luxembourg et le Nicaragua, entérinant l'extension des appuis sur la période de 2015 à 2017. L'extension du PIC poursuit avant tout la consolidation des initiatives en cours et la mise en concordance de la programmation luxembourgeoise avec celle des autres bailleurs européens, en vue d'une programmation conjointe dès 2018.

Le troisième Programme indicatif de Coopération (2015-2019) avec le Mali a été signé à Luxembourg le 5 mars 2015, par le ministre Romain Schneider et S.E.M. Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale de la République du Mali. Ce programme se concentrera sur le développement rural et l'agriculture, ainsi que sur la formation et l'insertion professionnelle, la décentralisation et la bonne gouvernance.

S.A.R. le Grand-Duc a effectué une visite officielle en République de Cabo Verde du 10 au 12 mars 2015. La signature du quatrième PIC entre le Luxembourg et le Cabo Verde a eu lieu en marge de cette visite, par le ministre Romain Schneider et le ministre des Affaires extérieures du Cabo Verde, Jorge Homero Tolentino Araújo, en présence des chefs d'État des deux pays. Le PIC IV (2016-2020) maintient l'emploi et l'employabilité ainsi que l'eau et l'assainissement parmi ses axes d'intervention prioritaires, tout en incluant les énergies renouvelables comme nouveau secteur d'intervention. Comme déjà indiqué, la diversification des relations bilatérales vers plus de coopération économique, commerciale et culturelle est également un des buts de ce nouveau programme.

La signature du nouveau PIC avec le Niger (2016-2020) a eu lieu à New York en date du 26 septembre 2015, en marge du Sommet sur les Objectifs de développement durable. Ce PIC se situe dans la continuité dans les secteurs de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique, du développement rural et avec une entrée plus importante du Luxembourg dans le secteur de l'eau, notamment à Diffa, une des régions qui en a le plus besoin, ce secteur étant repris de la Coopération danoise.

En septembre également, le ministre Romain Schneider et le ministre du Plan et de l'Investissement de la République populaire démocratique du Laos, Somdy Douangdy, ont signé le quatrième PIC entre le Luxembourg et le Laos (2016-2020). Les secteurs prioritaires de ce PIC restent constants, à savoir la santé, le développement rural, la formation professionnelle en matière de tourisme ainsi que la bonne gouvernance et l'État de droit.

Déboursements dans les pays partenaires en 2015

Pays partenaire	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG	Action humanitaire et Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2015
Afrique	62 758 591,76 €	7 881 226,87 €	8 229 614,84 €	3 930 500,00 €	440 568,67 €	771 115,78 €	1 396 350,14 €	85 407 968,06 €
Burkina Faso	14 471 524,44 €	500 000,00 €	3 780 329,24 €	-	16 177,88 €	238 116,21 €	352 021,69 €	19 358 169,47 €
Cabo Verde	12 079 383,76 €	445 765,23 €	634 389,92 €	-	-	290 233,95 €	218 638,62 €	13 668 411,48 €
Mali	5 607 429,51 €	2 450 000,00 €	1 494 476,44 €	2 601 500,00 €	28 233,59 €	-	532 731,83 €	12 714 371,37 €
Niger	16 880 858,28 €	1 813 535,64 €	1 264 108,83 €	1 329 000,00 €	6 213,38 €	-	16 547,39 €	21 310 263,52 €
Sénégal	13 719 395,76 €	2 671 926,00 €	1 056 310,41 €	-	389 943,82 €	242 765,62 €	276 410,61 €	18 356 752,22 €
Amérique centrale	8 827 027,68 €	376 559,44 €	576 322,79 €	-	-	191 710,71 €	316 820,28 €	10 288 440,89 €
El Salvador	2 904 335,60 €	-	300 171,08 €	-	-	-	41 852,58 €	3 246 359,26 €
Nicaragua	5 922 692,07 €	376 559,44 €	276 151,71 €	-	-	191 710,71 €	274 967,70 €	7 042 081,63 €
Asie	17 414 282,93 €	10 003 626,93 €	1 793 127,94 €	1 364 982,00 €	674 502,43 €	287 984,98 €	745 178,98 €	32 283 686,19 €
Laos	8 664 805,48 €	3 391 789,51 €	1 130 000,08 €	334 232,00 €	568 341,11 €	-	476 126,39 €	14 565 294,57 €
Vietnam	7 775 576,80 €	1 611 837,42 €	288 808,64 €	-	-	287 984,98 €	246 768,12 €	10 210 975,97 €
TPO, Territoires palestiniens occupés	973 900,65 €	5 000 000,00 €	374 319,21 €	1 030 750,00 €	106 161,32 €	-	22 284,47 €	7 507 415,65 €
Total	88 999 902,37 €	18 261 413,24 €	10 599 065,56 €	5 295 482,00 €	1 115 071,10 €	1 250 811,47 €	2 458 349,41 €	127 980 095,14 €

Autres Pays	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG	Action humanitaire et Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2015
Total	6 259 845,13 €	602 066,65 €	413 821,63 €	989 000,00 €	-	158 074,45 €	306 145,65 €	8 728 953,52 €
Afghanistan	-	301 879,03 €	-	740 000,00 €	-	-	-	1 041 879,03 €
Mongolie	2 481 477,14 €	300 187,62 €	-	-	-	-	-	2 781 664,76 €
Kosovo	3 462 390,96 €	-	33 798,00 €	-	-	158 074,45 €	291 145,65 €	3 945 409,06 €
Monténégro	12 650,22 €	-	-	-	-	-	-	12 650,22 €
Serbie	303 326,82 €	-	28 458,81 €	249 000,00 €	-	-	15 000,00 €	595 785,63 €

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal



Burkina Faso - ONG Wend Puiré - Visite de aroupements apicoles

Le Programme indicatif de Coopération (PIC II), initialement prévu pour la période de 2008 à 2012, a connu deux extensions successives. La première, suite à la revue à mi-parcours effectuée en 2011, a mené à son extension sur la période de 2013 à 2015. Ceci avec une dotation budgétaire supplémentaire également répartie sur les secteurs éducation de base et renforcement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En 2015, le contexte politique était peu favorable à la finalisation des activités de coopération en cours et aux déboursements à grande échelle. La mission première des autorités de transition, qui ont gouverné le pays depuis l'insurrection populaire d'octobre 2014 et la chute du régime de Blaise Compaoré, était l'organisation d'élections. Le processus d'identification du PIC III n'a donc pas été lancé en 2015, mais, étant donné le montant important de fonds encore disponibles sur le PIC II, le Luxembourg et le Burkina Faso ont convenu de procéder par signature d'un avenant à la prolongation du PIC II jusqu'en 2016 et de laisser le soin de la conduite du processus d'identification du PIC III aux futures autorités démocratiquement élues.

Le Burkina Faso a entamé le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement pour le pays 2016-2020, dont les ultimes orientations politiques et la validation attendent l'accord des nouvelles autorités issues des élections du 29 novembre 2015. La prolongation du PIC II, l'identification d'un PIC III pendant les premiers mois de l'année 2016, sa signature avant l'été 2016 et la formulation des activités sur l'année 2016 permettront un alignement parfait sur la nouvelle stratégie de développement au Burkina Faso.

À la mi-2015, le Luxembourg a assumé pour la période d'une année la Présidence de la Troïka, structure de coordination et de dialogue des partenaires techniques et financiers avec le gouvernement, en vue d'un accompagnement efficace dans la mise en œuvre des priorités de développement du pays.

Dans le domaine des TIC, un projet a été élaboré avec le ministère de l'Économie numérique et des Postes et l'Agence nationale de promotion des TIC (ANPTIC). D'un volume financier de 17 millions d'euros, ce projet vise la mise à niveau, la fiabilisation et l'extension géographique du réseau interne de l'État (RESINA), y compris par des moyens satellitaires. Le démarrage de ce projet a connu un important retard à cause des circonstances politiques et économiques qu'a connues le Burkina Faso depuis l'insurrection populaire d'octobre 2014.

			1
	-		ı
			ı
			ı

Population 17,4 millions

Superficie 274 220 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 1 591

Classement selon IDH 183/188

Burkina Faso	2015	
Lux-Development et autres partenaires	14 471 524,44 €	
Agences ONU/spécialisées	500 000,00 €	
ONG	3 780 329,24 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	-	
Appui aux programmes	16 177,88 €	
Bureau de la coopération	238 116,21 €	
Divers	352 021,69 €	
Total	19 358 169,47 €	

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal



Cabo Verde - Danse traditionnelle lors de la visite officielle de S.A.R le Grand-Duc

Le 5 juillet 2015, date de sa fête nationale, le Cabo Verde a fêté le 40^e anniversaire de son indépendance acquise en 1975.

Au niveau des relations bilatérales, l'année 2015 a été marquée par la visite officielle effectuée par le Grand-Duc, accompagné du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, et de la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, du 10 au 12 mars sur invitation du président Jorge Carlos Fonseca. Cette visite a conduit la délégation (qui comprenait aussi des représentants du secteur privé) sur plusieurs îles (Santiago, São Vicente et Santo Antão), et a offert le cadre pour l'inauguration du Centre des énergies renouvelables et de la Résidence estudiantine de l'École hôtelière ainsi que pour la tenue d'un forum économique.

C'est aussi dans le cadre de cette visite officielle qu'a eu lieu, sur l'île de Santo Antão, la signature du PIC IV, doté d'une enveloppe de 45 millions d'euros pour les années 2016-2020. La 16^e Commission de partenariat, présidée par la secrétaire d'État du ministère des Relations extérieures, Maria de Jesus de Mascarenhas, et la directrice de la Coopération, Martine Schommer, a eu lieu le 9 mars et a permis de dresser un état des lieux du programme de coopération au développement.

La nomination d'un ambassadeur résidant au Grand-Duché de Luxembourg en octobre 2015 est un gage supplémentaire de l'excellence des relations bilatérales mettant un accent sur la diplomatie économique entre les deux pays.

Le 13 octobre 2015 a eu lieu à Luxembourg la réunion ministérielle du Partenariat spécial UE-Cabo Verde, coprésidée par les ministres des Affaires étrangères, Jorge Tolentino et Jean Asselborn, ainsi que par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider. Les deux derniers remplaçaient la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, au titre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. En marge de cette réunion, les deux ministres des Affaires étrangères ont signé l'Accord sur le flux migratoire et le développement solidaire entre le Cabo Verde et le Luxembourg.



Population 0,5 million **Superficie** 4 033 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 6 094 Classement selon IDH 122/188

Cabo Verde	2015	
Lux-Development et autres partenaires	12 079 383,76 €	
Agences ONU/spécialisées	445 765,23 €	
ONG	634 389,92 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	-	
Appui aux programmes	-	
Bureau de la coopération	290 233,95 €	
Divers	218 638,62 €	
Total	13 668 411,48 €	

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal



- Inauguration du nouveau système d'adduction d'eau potable de Sénou. Cette nouvelle infrastructure financée par le Grand-Duché de Luxembourg produira deux millions de litres par jour pour couvrir les besoins en eau potable de 40 000 personnes.

L'année 2015 a été marquée par la signature en deux temps de l'accord de paix, après plusieurs mois de négociations. Une première cérémonie de signature a eu lieu le 15 mai 2015 à Bamako, entre le gouvernement malien et certains mouvements armés, sous l'égide de la médiation internationale menée par l'Algérie. Les principaux groupes de la rébellion à dominante touareg (rassemblés dans la Coordination des mouvements de l'Azawad), qui avaient dans un premier temps refusé de signer, se sont ravisés et ont finalement signé l'accord le 20 juin 2015. Un comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord a été mis en place et regroupe les parties prenantes.

Les groupes rebelles, qui continuaient à s'affronter sur le terrain malgré l'accord de paix, se sont rapprochés lors d'une rencontre à Anefis (dans le nord du Mali) en octobre dernier, et se sont mis d'accord sur un certain nombre de points, dont un cessez-le-feu. Ce rapprochement est à saluer, de même que la mise en place de patrouilles mixtes et de la Commission vérité, justice et réconciliation.

Malgré la dynamique positive sur le plan politique, la situation sécuritaire s'est dégradée en 2015, avec des actes terroristes en augmentation, affectant également le centre et le sud du pays, jusqu'alors relativement épargnés. L'attaque de l'hôtel Radisson à Bamako en novembre dernier a rappelé que le risque terroriste était bien réel et a conduit à l'instauration de l'état d'urgence, prorogé jusqu'au 31 mars 2016.

En ce qui concerne la coopération au développement, le troisième Programme indicatif de Coopération a été signé le 5 mars dernier à Luxembourg par le ministre des Affaires étrangères du Mali, Abdoulaye Diop et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, en marge de la 8^e Commission de partenariat. L'année 2015 a vu le lancement du programme de coopération interuniversitaire, alors que les agences d'exécution Proman et LuxDev ainsi que l'ONG SOS Faim ont formulé leurs programmes au Nord (à Gao et Kidal) et au Sud (régions de Ségou et cercle Yorosso de la région de Sikasso) respectivement. Ces programmes seront lancés au premier semestre 2016.

Population 15,8 millions
Superficie 1 240 192 km ²
PIB par habitant (PPA en \$) 1 583

Classement selon IDH 179/188

Mali	2015	
Lux-Development et autres partenaires	5 607 429,51 €	
Agences ONU/spécialisées	2 450 000,00 €	
ONG	1 494 476,44 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	1 601 500,00 €	
Appui aux programmes	28 233,59 €	
Bureau de la coopération	-	
Divers	1 532 731,83 €	
Total	12 713 043,54 €	

Burkina Faso . Cabo Verde. Mali . Niger . Sénégal



Niger - EUCAP Sahel Niger - ambulances Protection civile financées par le Luxembourg (mars 2015)

En 2015, tous les projets et programmes bilatéraux en cours au Niger, dans le cadre du Programme indicatif de Coopération (PIC II) couvrant initialement la période de 2008 à 2012 puis prolongé sur la période de 2013 à 2015, sont définitivement entrés dans leur dernière année de mise en œuvre en vue de leur clôture mi-2016. La première moitié de l'année a été consacrée à l'identification des activités d'un nouveau PIC.

À l'issue du dialogue stratégique participatif entre le Luxembourg et le Niger pour identifier les secteurs et les axes à retenir, et en tenant compte, conformément à la logique de division du travail et de la future programmation conjointe des États membres de l'UE présents au Niger, des interventions prévues par les autres partenaires techniques et financiers (PTF) du Niger, il a été convenu de retenir comme secteurs de concentration au titre du PIC 2016-2020 :

- l'éducation de base et la formation professionnelle et technique (y compris pour la jeunesse en milieu rural qui constitue le plus gros vivier de jeunes des deux sexes sans occupation pouvant représenter aussi bien une opportunité qu'une bombe à retardement pour le pays. C'est aussi à ces jeunes qu'il faut penser dans le contexte des migrations);
- le développement rural ;
- l'eau et l'assainissement, secteur repris de la Coopération danoise qui s'est retirée du Niger mais avait encore un programme en cours dont la poursuite de l'exécution a été confiée au Luxembourg.

Le PIC 2016-2020 se situe donc dans une perspective de continuité et de consolidation des acquis, compte tenu de l'état d'avancement et de la pertinence des programmes en cours dans le cadre du PIC II. Il a été doté d'un budget indicatif de 67 millions d'euros pour la période couvrant la durée du programme. Ce budget permet de financer les actions décidées d'un commun accord dans le respect des priorités de l'Agenda de développement post-2015, notamment la Stratégie pour un Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI -Niger 2035) et le Plan de développement économique et social PDES 2016-2020.

Le PIC 2016-2020 a finalement été signé le 26 septembre 2015 en marge de l'AGNU à New York. L'objectif global de ce PIC est de contribuer au renforcement des capacités visant l'accélération d'une croissance inclusive, ainsi que le développement social et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de bonne gouvernance et de sécurité, conformément aux priorités du futur plan quinquennal ainsi que de la stratégie de développement à long terme en cours d'élaboration au Niger.

	•	

Population 18,5 millions Superficie 1267000 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 908

Classement selon IDH 188/188

Niger	2015	
Lux-Development et autres partenaires	16 880 858,28 €	
Agences ONU/spécialisées	1 813 535,64 €	
ONG	1 264 108,83 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	1 329 000,00 €	
Appui aux programmes	6 213,38 €	
Bureau de la coopération	-	
Divers	16 547,39 €	
Total	21 310 263,52 €	

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal



Sénégal - Borne fontaine Photo © Yasmine Sweetlove

Depuis mai 2015 et pour une durée d'un an, le Sénégal exerce la présidence de la CEDEAO. Les priorités de la présidence sénégalaise portent principalement sur le volet économique et concernent :

- la mise en application intégrale d'un Tarif extérieur commun (appliqué à ce jour par 8 pays membres sur 15) visant à terme la création d'une zone de libre-échange de 300 millions de consommateurs;
- les efforts diplomatiques devant faciliter la signature de l'Accord de partenariat économique (APE).

Le 15 octobre 2015, avec 187 voix obtenues lors du vote, le Sénégal a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période de 2016 à 2017. Le pays, qui assumera ce rôle pour la troisième fois de son histoire, compte mettre l'accent sur la diplomatie préventive, tout en introduisant de nouvelles thématiques (Eau-Paix-Sécurité, Jeunes-Paix-Sécurité et Santé-Paix-Sécurité). Le Sénégal assurera par ailleurs la vice-présidence pour les thématiques « prévention des conflits en Afrique de l'Ouest » et « protection des enfants en périodes et zones de conflits », et sera Pen-Holder pour la situation dans le Sahel.

En matière de coopération au développement, la 11e Commission de partenariat a eu lieu le 2 septembre 2015 à Luxembourg en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, et de trois ministres sénégalais (ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, Amadou Ba, ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, Mamadou Talla et ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Mansour Faye). En marge de cet échange ministériel sur les activités de la coopération au développement, des rencontres ont eu lieu avec la Commission des Affaires étrangères, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés et avec les représentants des ONG luxembourgeoises actives au Sénégal. Dans le cadre de la diversification des relations entre les deux pays, des rencontres très prometteuses ont également eu lieu avec des entreprises luxembourgeoises à la Chambre de commerce de Luxembourg et avec les acteurs de la place financière.



Population 14,5 millions **Superficie** 196 723 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 2 188

Classement selon IDH 170/188

Sénégal	2015	
Lux-Development et autres partenaires	13 719 395,76 €	
Agences ONU/spécialisées	2 671 926,00 €	
ONG	1 056 310,41 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	-	
Appui aux programmes	389 943,82 €	
Bureau de la coopération	242 765,62 €	
Divers	276 410,61 €	
Total	18 356 752,22 €	

Amérique Centrale

El Salvador. Nicaragua



El Salvador - Initiatives d'éducation à la petite enfance - Programme des Communautés solidaires

Vu le progrès économique et social extraordinaire du Salvador depuis les années 1990, il a été décidé que le PIC 2012-2015 sera le dernier programme de coopération, et que le partenariat entre les deux pays avait atteint un niveau suffisamment mature pour procéder à une diversification des relations au-delà du cadre de l'aide au développement.

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par l'évaluation et la clôture des programmes bilatéraux de protection sociale et d'efficacité de l'aide ainsi que des appuis à la société civile. Lors de la 11^e Commission de partenariat qui s'est tenue au Luxembourg le 25 mars 2015, les deux gouvernements ont convenu :

- de développer des appuis spécifiques pour assurer la consolidation des acquis après la clôture du PIC avec une contribution en faveur des programmes gouvernementaux en protection sociale;
- d'une participation financière au 2^e fonds d'appui aux initiatives de la société civile salvadorienne ;
- d'une contribution à la coopération Sud-Sud ainsi que d'un appui à la transparence fiscale à travers l'ONG FUNDE.

L'appui au secteur financier, mis en œuvre par l'Agence luxembourgeoise du transfert de technologie financière, a été remodelé et prolongé jusqu'en 2017 pour garantir l'atteinte des objectifs.

En marge de la Commission de partenariat, Jaime Miranda, Vice-ministre de la Coopération au Développement du Salvador, a participé aux Assises de la Coopération en tant qu'intervenant lors de la table ronde sur les enjeux de l'après-2015. À la même occasion, Roberto Rubio, directeur de l'ONG FUNDE, a participé à la table ronde sur le renforcement des sociétés civiles au Sud, tous les deux mettant en avant les bonnes pratiques développées avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise.



Population 6,4 millions **Superficie** 21 040 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 7 349

Classement selon IDH 116/188

2015	
2 904 335,60 €	
-	
300 171,08 €	
-	
-	
-	
41 852,58 €	
3 246 359,26 €	
	2 904 335,60 € - 300 171,08 € 41 852,58 €

Amérique Centrale

El Salvador . Nicaragua



Nicaragua - Semana Gastronómica

L'extension du Programme indicatif de Coopération sur la période de 2015 à 2017 a été signée le 19 février 2015 au Luxembourg, lors de la 11^e Commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Nicaragua. Une nouvelle enveloppe budgétaire de 21 millions d'euros a été mise à disposition pour assurer la continuité des appuis aux secteurs du tourisme, santé et formation professionnelle afin de consolider les acquis de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua avant le lancement de la programmation conjointe entre bailleurs européens en 2018.

Ainsi, l'année 2015 a été marquée d'un côté par l'évaluation et la clôture des programmes du PIC III, et de l'autre côté par la formulation des nouveaux programmes pour la période de 2015 à 2017. À part des programmes sectoriels, un fonds d'appui a été mis en place pour soutenir la société civile nicaraguayenne dans les domaines du genre et du changement climatique. La participation du secteur privé a été incitée, moyennant un nouveau partenariat avec l'Union nicaraguayenne pour la responsabilité sociale des entreprises, lancé en août 2015. Au niveau multilatéral, un nouvel appui au secteur de santé a été développé en partenariat avec l'Organisation Panaméricaine de la Santé, axé sur la santé maternelle et infantile.

La Direction de la coopération au développement s'est rendue au Nicaragua en novembre 2015 afin de faire le point sur les différentes formulations en cours et pour assurer l'alignement des propositions aux objectifs des partenaires.



Population 6,2 millions

Superficie 130 370 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 4 457

Classement selon IDH 125/188

Nicaragua	2015	
Lux-Development et autres partenaires	5 922 692,07 €	
Agences ONU/spécialisées	376 559,44 €	
ONG	276 151,71 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	-	
Appui aux programmes	-	
Bureau de la coopération	191 710,71 €	
Divers	274 967,70 €	
Total	7 042 081,63 €	

Asie

Laos . Vietnam



Laos - Le 8 juillet, la livraison de 67 t de suppléments nutritionnels prêts à l'emploi et financés au moyen de fonds émanant du Luxembourg, est arrivée au Laos ; ces suppléments permetront au PAM d'assister 52 000 enfants de moins de 2 ans

L'identification du nouveau Programme indicatif de Coopération (PIC IV) entre le Luxembourg et le Laos a été finalisée à Vientiane en juin 2015, par la tenue d'un atelier. Cet atelier a été coprésidé par le Vice-ministre laotien du Plan et de l'Investissement ainsi que le chargé d'affaires du Luxembourg au Laos. Les administrations laotiennes, tout comme les organisations internationales et autres, impliquées dans la Coopération luxembourgeoise au Laos étaient également présentes. Ce fut l'occasion pour elles d'exprimer leurs recommandations et avis sur le prochain programme de développement à mettre en œuvre, sur base de la coopération réalisée jusque-là. Sur base de ces échanges, les deux parties ont élaboré et conclu un projet de PIC.

Le 17 septembre 2015, Somdy Douangdy, ministre du Plan et de l'Investissement de la République populaire démocratique du Laos, a effectué une visite de travail à Luxembourg. L'occasion de cette visite a été saisie pour procéder à la signature, par le ministre Romain Schneider et le ministre laotien, du nouveau Programme indicatif de Coopération (PIC), l'accord-cadre sur la coopération entre les deux pays, entrant en vigueur début 2016, à l'expiration du PIC III, et se terminant en 2020. Ce programme est aligné sur les priorités et objectifs du 8^e Programme national laotien de développement socio-économique, qui couvre la même période et qui constitue le plan laotien de lutte contre la pauvreté.

Il y aura une continuité entre le 3^e et le 4^e PIC, les secteurs prioritaires restant les mêmes, à savoir la santé, le développement rural, la formation professionnelle en matière de tourisme et hôtellerie ainsi que la bonne gouvernance/et l' État de droit, ce qui entraîne également une certaine consolidation des interventions réalisées dans ces domaines. Dans le cadre du nouveau PIC, un accent particulier sera néanmoins mis sur la bonne gouvernance, qui sera en outre un thème transversal, à côté de l'égalité des genres, de l'environnement et du changement climatique.

C'est également dans un souci d'efficacité de l'aide que la concentration géographique a été renforcée dans le PIC IV, de même que la coopération et coordination accrues entre les projets bi- et multilatéraux.



Population 6,9 millions

Superficie 236 800 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 4 680

Classement selon IDH 141/188

Laos	2015	
Lux-Development et autres partenaires	8 664 805,48 €	
Agences ONU/spécialisées	3 391 789,51 €	
ONG	1 130 000,08 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	334 232,00 €	
Appui aux programmes	568 341,11 €	
Bureau de la coopération	-	
Divers	476 126,39 €	
Total	14 565 294,57 €	

Asie

Laos . Vietnam



Vietnam - Zone des lagons de la province de Thua Thien Hué où est mis en œuvre un programme de développement local et d'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'année 2015 a marqué 20 ans de partenariat entre le Vietnam et la Coopération luxembourgeoise. Les progrès effectués par le Vietnam au cours de ces années en matière de développement sont considérables, de sorte que le pays a pu évoluer en 2011 du statut de « pays le moins développé » vers celui de « pays à revenu moyen ».

Au vu du stade avancé du développement au Vietnam, le 3^e PIC (2011-2015) a été le dernier PIC à être élaboré et mis en œuvre entre le Luxembourg et le Vietnam. Un bon nombre de projets bi- et multilatéraux seront toutefois encore mis en œuvre au-delà de 2015.

Certains de ces projets consolideront ce qui a été réalisé ensemble dans le passé, et d'autres sont également censés explorer des pistes pour une diversification des relations entre le Luxembourg et le Vietnam à l'avenir. L'un de ces projets porte sur le développement et l'innovation locale et vise la réduction de la pauvreté dans trois districts côtiers de la province de Hué par une meilleure préparation des populations aux conséquences du changement climatique.

Un autre de ces projets poursuit le renforcement des capacités du secteur financier et devrait fournir l'occasion de consolider des contacts et liens entre les secteurs financiers luxembourgeois et vietnamiens.

Un autre projet qui marque également la transition de la coopération au développement vers une nouvelle coopération possible entre les deux pays, cette fois en matière scientifique, bénéficiera au Vietnam surtout à travers l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services fournis par des départements d'anatomo-pathologie de deux hôpitaux centraux.

Finalement, le projet de bourses d'études pour le BBI Luxembourg (School of International Hospitality and Tourism Business) et le LTHAH (Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck) en faveur d'enseignants des écoles vietnamiennes soutenues par la Coopération luxembourgeoise dans le passé, s'est poursuivi en 2015 et devrait contribuer au maintien des liens entre écoles vietnamiennes et luxembourgeoises au-delà de la fin des projets de formation professionnelle en matière de tourisme et d'hospitalité au Vietnam.



Population 92,5 millions

Superficie 330 960 km²

PIB par habitant (PPA en \$) 5 092

Classement selon IDH 116/188

Vietnam	2015	
Lux-Development et autres partenaires	7 775 576,80 €	
Agences ONU/spécialisées	1 611 837,42 €	
ONG	288 808,64 €	
Action humanitaire et aide alimentaire	-	
Appui aux programmes	-	
Bureau de la coopération	287 984,98 €	
Divers	246 768,12 €	
Total	10 210 975,97 €	

III. La coopération régionale et avec d'autres pays

Kosovo . Monténégro . Serbie . Mongolie . TPO . Afghanistan/Tadjikistan

La coopération régionale

L'année 2015 a encore été marquée par des crises multiples, des conflits, des catastrophes naturelles et l'épidémie d'Ebola. Aucun pays seul ne saurait répondre efficacement à ce genre de crises, raison pour laquelle la Coopération luxembourgeoise complète son action par une approche régionale. Celle-ci vise à répondre à des problématiques communes auxquelles sont confrontés plusieurs pays voisins, notamment en misant sur des synergies et le partage des leçons tirées et des meilleures pratiques.

En Afrique de l'Ouest, la Coopération luxembourgeoise a ainsi contribué au fonds fiduciaire des Nations unies contre l'épidémie d'Ebola. Afin de renforcer durablement les stratégies et les plans nationaux de santé dans toute la sous-région, le Luxembourg a par ailleurs continué son appui au projet régional de l'OMS en la matière, un projet d'envergure qui est également soutenu par la Commission européenne. L'amélioration des capacités de réponse aux catastrophes naturelles a été appuyée dans trois pays de la sous-région à travers un programme du PNUD, ce à quoi s'ajoute le financement du projet conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision, qui a été poursuivi.

Face à la crise migratoire, la plus importante contribution régionale en 2015 était vouée au Fonds fiduciaire européen d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène des personnes déplacées en Afrique. Il est intéressant de noter que l'agence luxembourgeoise LuxDev a su répondre avec succès à plusieurs appels d'offres que la Commission européenne a lancés dans ce contexte dans nos pays partenaires.

D'autres appuis sont allés directement à la société civile au niveau régional, notamment dans le cadre du partenariat avec ENDA Tiers Monde en matière de bonne gouvernance ou encore de celui avec ENDA Santé en matière de lutte contre le VIH/sida. Ces deux organisations ont par ailleurs été soumises à des évaluations externes, et des recommandations stratégiques ont pu être générées pour l'optimisation de la qualité du travail de ces entités.

Au niveau de l'Amérique centrale, la Coopération luxembourgeoise a continué son action dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, à travers l'organisation faîtière régionale INTEGRARSE, tout comme le renforcement des systèmes financiers, à travers un programme de renforcement des capacités du FMI (CAPTAC-DR).

En phase avec le plan d'action de l'efficacité du développement de la Coopération luxembourgeoise et la politique de concentration de l'aide, la coopération avec d'autres pays se focalise sur un nombre très réduit de pays. Dans les Balkans, l'action luxembourgeoise se concentre dorénavant sur le Kosovo, impliquant l'agence LuxDev, l'ONG Caritas (sous mandat) et l'Agence de transfert de technologies financières (ATTF).

Les territoires palestiniens occupés continuent de jouir d'un statut particulier de quasi-pays partenaire et le Luxembourg y poursuit son appui aux ONG locales et à l'UNWRA. En Afghanistan, la coopération fructueuse continue à la frontière du Tadjikistan avec la Fondation Patrip, à travers l'ONG Mission East.

En Asie, les efforts de concentration sur les pays les moins avancés se traduisent par la stratégie de sortie du Vietnam et le démarrage d'un premier projet au Myanmar, dans le domaine du renforcement des ressources humaines dans le secteur du tourisme. La formulation d'un deuxième projet dans le domaine du développement rural a également pu démarrer en 2015.

En Mongolie, le Luxembourg s'est engagé dans la consolidation des projets de coopération en matière de télémédecine et de régulation financière.

Déboursements en 2015

La coopération régionale	Durée	Budget	2015
Afrique			6 631 353,70 €
Lux-Development			33 844,20 €
AFR/017: Promotion des secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA	2008-2015	21 404 289,00 €	2 312,67 €
AFR/019 : Télémédecine et télésanté pour l'Afrique sub-saharienne	2011-2015	5 400 000,00 €	31 531,54 €
BI-MAE			3 977 321,88 €
Enda Tiers Monde : Frontières et vulnérabilité au VIH/sida en Afrique de l'Ouest (FEVE)	2011-2015	4 773 447,00 €	369 991,88 €
Enda Tiers Monde : Convention 2013-2017	2013-2017	4 000 000,00 €	300 000,00 €
UNCCD : Trust fund Désertification	2015	25 000,00 €	25 000,00 €
Human Rights Defenders (Burkina Faso, Mali et Niger)	2015	47 330,00 €	47 330,00 €
Abolition de la peine de mort en Afrique	2015	30 000,00 €	30 000,00 €
Fonds d'affectation spécial d'urgence pour la stabilité et s'adressant aux causes profondes de la migration irrégulière et des personnes déplacées en Afrique	2015-2020	3 100 000,00 €	3 100 000,00 €
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité : conflits, sécurité et gouvernance	2014-2016	315 000,00 €	105 000,00 €
MULTI-BI			2 620 187,62 €
Commission de consolidation de la paix	2015	100 000,00 €	100 000,00 €
OMS : politiques, stratégies et plans nationaux de santé en Afrique de l'Ouest	2013-2015	5 000 000,00 €	1 520 000,00 €
Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision et des mutilations génitales féminines	2014-2017	500 000,00 €	500 000,00 €
Fonds fiduciaire des Nations unies pour la lutte contre l'épidémie d'Ebola	2015	200 000,00 €	200 000,00 €
PNUD : Amélioration des capacités de réponses aux catastrophes naturelles (Mali, Niger, Burkina Faso)	2014-2016	750 000,00 €	300 187,62 €
Amérique latine			273 541,72 €
BI-MAEE			273 541,72 €
INTEGRARSE : Responsabilité sociale entrepreneuriale	2013-2016	544 736,25 €	123 541,72 €
Fonds monétaire international (FMI) : Programme CAPTAC-DR 2014-2019	2014-2018	750 000,00 €	150 000,00 €
Asie			115 000,00 €
Direction politique			115 000,00 €
Asia-Europe Foundation (ASEF)	2015	100 000,00 €	100 000,00 €
OSCE : Prévention de la corruption en Asie centrale	2015	15 000,00 €	15 000,00 €
Europe			432 294,68 €
Direction des Relations économiques internationales			432 294,68 €
Institut européen d'administration publique : Assistance technique en matière administrative	2014	432 294,68 €	432 294,68 €
Total régional			7 452 190,10 €

Kosovo



Kosovo - Lancement du Health Information System

Depuis 2015, et toujours dans le cadre de l'accord général de coopération portant sur la période 2013 à 2016 signé en avril 2013, la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans se concentre sur le Kosovo. Les secteurs de concentration restent dès lors inchangés : santé, éducation et formation professionnelle ainsi qu'eau et assainissement. Un grand programme bilatéral, mis en œuvre par Lux-Development, est en cours dans chacun de ces secteurs. Dans le domaine de la santé, l'activité bilatérale est renforcée par un projet conjoint FNUAP-UNICEF-OMS visant plus particulièrement la santé des mères et des nouveau-nés.

La Fondation Caritas Luxembourg poursuit son engagement via une collaboration avec l'ONG locale Fondation Kosovo-Luxembourg, sous mandat du Luxembourg. Il s'agit notamment de projets dans les domaines sociaux et dans le développement communautaire.

Les résultats du recensement agricole, cofinancé par la Coopération luxembourgeoise (via l'UNOPS) et d'autres bailleurs européens, ont enfin pu être publiés en décembre 2015, après un long délai.

En septembre 2015, l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF), désormais intégrée dans la House of Training, a effectué une mission au Kosovo pour identifier avec les autorités locales des domaines pour lesquels elle pourrait fournir de l'assistance technique et des formations.

Le Kosovo continue d'être secoué par des crises politiques récurrentes. Ainsi, des différences fondamentales entre le gouvernement et l'opposition concernant l'Accord de normalisation signé entre Pristina et Belgrade en août 2015 ont amené l'opposition à bloquer le travail du Parlement pendant plus de 5 mois.

La troisième commission mixte entre le Luxembourg et le Kosovo s'est tenue à Luxembourg le 30 novembre 2015. C'était l'occasion de passer en revue l'ensemble des projets en cours. De plus, cet évènement a permis d'entamer la réflexion sur un potentiel nouvel accord général de coopération portant sur la période 2017 à 2020.

Balkans	Kosovo	Monténégro	Serbie
Lux-Development et autres partenaires	3 462 390,96 €	12 650,22 €	303 326,82 €
Agences ONU/spécialisées	-	-	-
ONG	33 798,00 €	-	28 458,81 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	249 000,00 €
Appui aux programmes	-	-	-
Bureau de la coopération	158 074,45 €	-	-
Divers	291 145,65 €	-	15 000,00 €
Total	3 945 409,06 €	12 650,22 €	595 785,63 €
4 553 844,92 €			

Mongolie

Le projet de renforcement des capacités et de formations bénéficiant en particulier au personnel de la Commission de régulation financière mongole (FRC), mais aussi à l'institution dans son ensemble et au marché des capitaux mongol, a été prolongé et s'est ainsi poursuivi tout au long de l'année 2015. Cette exten-



Mongolie - Comité de pilotage du projet «Centre cardiovasculaire, santé maternelle et infantile et expansion de la télémédecine», tenu à Luxembourg en présence de la Vice-ministre mongole de la Santé

sion, sur base des résultats de l'évaluation menée en 2014, a permis de consolider ce projet utilement et de pérenniser ses effets. Dans le secteur financier, le Luxembourg a poursuivi par ailleurs son soutien à un programme de formation bancaire organisé par l'ATTF (Agence de transfert de technologie financière) pour de jeunes cadres de la Banque centrale et de banques commerciales mongoles.

En juin 2015, la Vice-ministre mongole de la Santé a effectué une visite de travail à Luxembourg, à l'occasion de laquelle s'est tenu le troisième comité de pilotage annuel dans le cadre du projet de santé « Centre cardiovasculaire, santé maternelle et infantile et expansion de la télémédecine » qui a mis en place un réseau de télémédecine couvrant pratiquement toute la population mongole en cardiologie. Depuis 2012, la télémédecine a également été étendue au domaine de la santé maternelle et infantile, en coopération avec le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population), et la chirurgie cardiaque a été développée. L'hôpital Shastin, centre du volet « cardiologie » du projet, collabore étroitement avec l'INCCI (Institut national de chirurgie cardiaque et de cardiologie interventionnelle) à Luxembourg, mais développe aussi des coopérations en matière d'assistance technique, notamment avec l'hôpital universitaire de Strasbourg et la « Korea Heart Foundation ». La Coopération luxembourgeoise a, à la demande mongole et dans un souci de durabilité et de consolidation des acquis en la matière, annoncé poursuivre son engagement en assistant la Mongolie dans l'élaboration du plan d'affaires de son futur Centre national de cardiologie à Oulan-Bator, que la Mongolie envisage de baser sur les interventions luxembourgeoises pertinentes.

La Coopération luxembourgeoise a saisi cette même occasion pour saluer les importants efforts entrepris par le gouvernement mongol pour améliorer la politique de santé, y compris à travers l'extension de la couverture maladie en faveur des plus pauvres et vulnérables.

Mongolie	2015
Lux-Development et autres partenaires	2 481 477,14 €
Agences ONU/spécialisées	300 187,62 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	-
Total	2 781 664,76 €

Myanmar

En 2015, suite aux réformes politiques lancées en 2011 au Myanmar, un premier projet bilatéral de la Coopération luxembourgeoise y a démarré en matière de développement des ressources humaines dans les domaines du tourisme et de l'hôtellerie, ainsi que de renforcement des capacités de l'administration en charge de ce secteur. Ce projet, localisé principalement à Yangon et à Nay Pyi Taw, se base sur l'expertise dont la Coopération luxembourgeoise et son agence d'exécution disposent du fait de projets antérieurs en la matière au Vietnam et au Laos. Le but de ce projet est de soutenir la réalisation des objectifs du Plan directeur du tourisme 2013-2020 du Myanmar, notamment celui visant à maximiser la contribution du secteur du tourisme – qui a un potentiel encore largement sous-exploité – à la création d'emplois et à la génération de revenus.



Myanmar - Développement rural

En fin d'année 2015, la formulation d'un deuxième projet bilatéral a démarré, cette fois-ci en matière de développement rural, un domaine dans lequel la Coopération luxembourgeoise a également acquis par le passé de solides expériences dans ses pays partenaires. Ce projet se focalisera sur plusieurs zones de concentration dans trois districts de l'est de l'État Shan. Dans le cadre de ce projet, une coopération avec l'UNODC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) est prévue.

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise soutient, avec d'autres donateurs, un fonds fiduciaire mis en œuvre par l'UNOPS (Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets) portant sur les questions de sécurité alimentaire et de subsistance (« LIFT »).

Myanmar	2015
Lux-Development et autres partenaires	551 787,07 €
Agences ONU/spécialisées	400 000,00 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	166 697,22 €
Bureau de la coopération	-
Divers	9 798,44 €
Total	1 128 282,73 €

Territoires palestiniens occupés*



TPO - Contribution volontaire du Luxembourg à un projet scolaire

Les territoires palestiniens bénéficient d'un statut particulier, semblable aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Comme les années précédentes, la coopération luxembourgeoise soutient la société civile palestinienne via trois ONG locales : le PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee) dans le secteur de l'agriculture et du développement durable pour 600 000 euros, soit 100 000 euros de plus qu'en 2014, le PMRS (Palestinian Medical Relief Society), dans le secteur de la santé reproductive pour les femmes, pour 250 000 euros et l'AMAN (Coalition for Accountability anf Integrity) dans le secteur de la transparence et bonne gouvernance pour 160 000 dollars pour 2015. Les contributions sont restées globalement les mêmes que l'année précédente, ce qui garantit la stabilité des contributions pour cette région.

La part la plus importante de la contribution pour les TPO est destinée à l'UNWRA. Pour 2015, la contribution était de 4 250 000 euros, dont 500 000 euros sont une contribution extraordinaire et unique, au vu de sa situation financière désastreuse face à la rentrée scolaire 2015. Outre sa contribution volontaire, la coopération au développement contribue à hauteur de 360 000 euros au projet « Healthy Life and Lifestyle for Youth in West Bank and Gaza », un projet dans le secteur de la santé reproductive et de lutte contre le diabète chez les enfants et jeunes adolescents.

* Les territoires palestiniens occupés sont à considérer comme faisant partie de la liste des principaux pays partenaires de la Coopération au développement luxembourgeoise telle que prévue à l'article 3 du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les seuils d'intervention, le plafond financier annuel, l'apport local autre que financier ainsi que les obligations d'audit dans le cadre du cofinancement de programmes ou projets présentés par des organisations non gouvernementales de développement au titre de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

Territoires palestiniens occupés	2015
Lux-Development et/ou autres partenaires	973 900,65 €
Agences ONU/spécialisées	5 000 000,00 €
ONG	374 319,21 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 030 750,00 €
Appui aux programmes	106 161,32 €
Bureau de la coopération	-
Divers	22 284,47 €
Total	7 507 415,65 €

Afghanistan/Tadjikistan



Tadjikistan - Projet Patrip Douchanbé au Tadjikistan, entrée des sanitaires communs

Comme les années précédentes, il n'y a pas de coopération bilatérale directe avec l'Afghanistan et la Coopération luxembourgeoise poursuit ses projets en étroite collaboration avec la fondation PATRIP (Pakistan Afghanistan Tajikistan Regional Integration Programme). Les projets financés par le Luxembourg à travers la fondation et exécutés par l'ONG danoise Mission East se concentrent surtout dans le domaine de l'eau et WASH. En outre, l'ONG investit dans les efforts de la réduction des risques afin de renforcer la durabilité de ses projets. Pour 2015, la Coopération luxembourgeoise a contribué à hauteur de 850 000 euros, permettant ainsi d'apporter de l'eau courante et d'installer des sanitaires dans 28 villages de montagne, 18 du côté afghan et 10 du côté tadjik. En plus, 627 latrines, dont certaines avec accès pour personnes à mobilité réduite, et 14 latrines biodégradables ont pu être mises en place dans ces villages. En outre, dans la plupart des villages, des projets de stabilisation du terrain et de protection des infrastructures ont été mis en œuvre pour faire face aux catastrophes naturelles qui sévissent fréquemment dans la région.

Afghanistan	2015
Agences ONU/spécialisées	301 879,03 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	740 000,00 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	-
Total	1 041 879,03 €

IV. La coopération multilatérale

1. Agenda 2030



(de g. à dr.) Carole Dieschbourg, Romain Schneider, Xavier Bettel (© : ME)

L'année 2015 a été celle des grands rendez-vous internationaux visant à reformuler les cadres définissant la coopération au développement et ses principaux objectifs.

La troisième conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue du 13 au 16 juillet à Addis Abeba et a résulté en l'adoption du Programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement (qui à son tour a été approuvé le 27 juillet par l'Assemblée générale des Nations unies). Ce programme d'action forge, selon le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon, un nouveau partenariat mondial pour le financement du développement durable et établit des mesures incitatives pour des investissements dans des domaines clefs, tout en prévoyant un mécanisme adéquat de reddition des comptes.

Les États membres s'engagent notamment à renforcer la mobilisation des ressources publiques nationales, entre autres par le biais d'une amélioration de l'administration fiscale. Les pays développés ont réaffirmé leur engagement à atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement, en affectant entre 0,15 % et 0,20 % de cette somme aux pays les moins avancés.

Le Luxembourg, qui était représenté par le ministre Romain Schneider, a activement contribué à la réitération de cet engagement, qui constitue une pierre angulaire de sa coopération nationale au développement. Le ministre a aussi été présent au lancement en marge de la conférence officielle de l'initiative d'Addis Abeba pour la fiscalité élaborée par l'OCDE et à laquelle le Luxembourg s'est associé, en complément des programmes « inspecteurs fiscaux sans frontières » de l'OCDE et « BEPS for development ».

Le Sommet des Nations unies du 25 au 27 septembre 2015, consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, a adopté un document final intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ce « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité » est le résultat de longues négociations préparatoires visant à reformuler de façon inclusive les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devenus partiellement obsolètes. Cet agenda intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable par le biais de dix-sept Objectifs de développement durable (ODD), auxquels répondent 169 cibles concrètes. La lutte contre la faim et la pauvreté extrême reste l'objectif principal de cette liste, qui englobe tous les grands domaines du développement de façon holistique et intégrée. La portée des ODD est universelle, estompant les frontières entre pays développés et en voie de développement. Un volet de transposition nationale des ODD est d'ailleurs un des traits innovateurs de l'Agenda 2030, dont la mise en œuvre et le suivi devront être assurés par un forum politique à haut niveau annuel au sein de l'ECOSOC.



Sommet des Nations unies sur le développement durable

Voici la liste complète des Objectifs de développement durable :

- 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable;
- 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge;
- 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie;
- 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable;
- 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable;
- 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation;
- 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- 12. Établir des modes de consommation et de production durables ;
- 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions;
- 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable;
- 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité;
- 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous;
- 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.





























Le gouvernement luxembourgeois était représenté au Sommet du 25 septembre par le Premier ministre Xavier Bettel et les ministres Romain Schneider et Carole Dieschbourg. Le souci constant du Luxembourg lors des négociations du document final a été d'obtenir un consensus ambitieux sur la portée et le financement des objectifs, en particulier dans des domaines où notre coopération au développement s'engage traditionnellement, comme la santé, l'éducation, le développement rural et l'égalité des genres. Nous avons également salué l'accent mis sur la gouvernance et le respect des droits humains.

Finalement, le troisième grand rendez-vous de l'année a été la conférence sur le climat (COP21) à Paris, qui a eu lieu du 30 novembre au 11 décembre. Lors de cette conférence, les ODD préalablement adoptés à New York ont été pris en compte dans leur dimension climatique et environnementale, en visant également une approche intégrée pour un développement durable.

2. CAD/Visites

Au niveau bilatéral, il convient de signaler la visite du président du CAD-Comité d'aide au développement de l'OCDE, Erik Solheim, le 10 septembre à Luxembourg. M. Solheim a eu une réunion de travail avec le ministre Romain Schneider, suivi d'un déjeuner de travail auquel a participé la ministre Carole Dieschbourg. Le président du CAD a ensuite eu des échanges de vues à la Chambre des députés avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Intégration, ainsi qu'à la Maison de la Microfinance.

3. Santé

L'année 2015 a été marquée par plusieurs grands évènements et activités dans le secteur de la santé en relation avec le développement.

GAVI

En janvier 2015 a eu lieu à Berlin la Conférence des donateurs de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) pour la période de reconstitution des ressources 2016-2020. Le Luxembourg y était représenté par M. l'Ambassadeur du Luxembourg à Berlin, Georges Santer, et le desk multilatéral de la Direction de la coopération. La conférence, présidée par la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, a été un grand succès en recueillant les 7,5 milliards de dollars demandés par GAVI. Le Luxembourg s'y est engagé à nouveau pour cinq ans et à la même hauteur de financement que les années précédentes, à savoir 810 000 euros par an.

Partenariat UE-LU-OMS pour une couverture sanitaire universelle

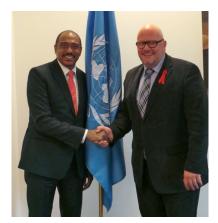
Le Partenariat UE-LU-OMS pour une couverture sanitaire universelle, qui devait prendre fin le 31 décembre 2015, a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans par le Luxembourg et l'UE. L'UE ajoutera sept nouveaux pays en 2016, tandis que le Luxembourg a ajouté en août 2015 un sixième pays, le Laos, à côté de ses cinq pays partenaires africains. Le partenariat était au départ conçu pour renforcer les capacités des pays dans le dialogue politique et l'élaboration de politiques, plans et stratégies de santé nationaux. Il a su démontrer sa valeur ajoutée dans les 19 pays où il a été mis en œuvre entre 2011 et 2015, ce qui a mené non seulement à l'expansion géographique à 27 pays, mais aussi à l'expansion de sa portée aux politiques de financement de la santé et à l'efficacité du développement en ligne avec le Pacte mondial du partenariat international de la santé (IHP+). Par ailleurs, le partenariat a fait de la couverture sanitaire universelle son objectif fondamental.



ONUSIDA: 90-90-90, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider; l'ancien Vice-ministre et ministre actuel de la Santé du Laos, Prof. Dr Bounkong Sihavong; le directeur d'ENDA-Santé, Dr Daouda Diouf; le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, et l'ambassadeur spécial 90-90-90, Marc Angel

Quelques résultats concrets obtenus en 2015 ont été l'élaboration d'une stratégie de ressources humaines en santé au Cabo Verde, la mise en place d'un plan de suivi et d'évaluation avec des structures nationales, régionales et au niveau des districts au Mali, et des revues annuelles du secteur de la santé au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Un autre évènement phare en 2015 a été la cérémonie de lancement du Laos en tant que 20^e pays du partenariat le 19 novembre à Vientiane en présence du ministre de la Santé, Prof. Dr Eksavang Vongvichit, du directeur pays de l'OMS, Juliet Fleischl, ainsi que de représentants de l'OMS Genève et de la Coopération luxembourgeoise.

ONUSIDA: « 90-90-90 »



Le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, et Marc Angel, ambassadeur spécial 90-90-90 © LINAIDS

L'année 2015 a aussi été un jalon important dans la lutte contre le sida, avec l'objectif « Treatment 2015 », visant à mettre sous traitement antirétroviral 15 millions de personnes jusqu'au 31 décembre 2015, atteint déjà au printemps 2015. Son successeur, « 90-90-90 », lancé par l'ONUSIDA, est une cible ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du sida afin qu'à l'horizon 2020, 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 90 % de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement antirétroviral durable ; 90 % des personnes recevant un traitement antirétroviral aient une charge virale durablement supprimée.

Le Luxembourg est devenu parrain officiel de cet objectif. Marc Angel, président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, a accepté de devenir l'ambassadeur spécial de cette collaboration.

Le parrainage consiste à maximiser l'influence du Luxembourg pour soutenir l'ONUSIDA dans le plaidoyer politique, la sensibilisation et la mobilisation de ressources pour réaliser l'objectif « 90-90-90 ». La mise en œuvre concrète du parrainage consiste à organiser des réunions et conférences à haut niveau pour promouvoir « 90-90-90 », comme des évènements en marge de grands fora politiques tels que l'Assemblée générale des Nations unies, le Sommet de l'Union Africaine, etc. Mais aussi par l'organisation de consultations thématiques sur des aspects spécifiques de « 90-90-90 », tels que les populations clés, les enfants, les ressources humaines dans le domaine de la santé, etc.

M. Angel a participé à un nombre d'évènements clés au courant de l'année 2015, dont :

- le lancement officiel du parrainage à Genève le 10 février ;
- la première consultation thématique portant sur les populations clés les 10-11 février ;
- un panel spécial organisé par la Coopération luxembourgeoise lors des Journées européennes pour le développement à Bruxelles, le 3 juin, en présence du ministre Romain Schneider, du directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, du Vice-ministre de la Santé du Laos, Dr Bounkong Sihavong, ainsi que du directeur d'ENDA Santé, Daouda Diouf;
- la première consultation régionale « 90-90-90 » à Dakar coorganisée par l'ONUSIDA et ENDA Santé les 5 et 6 novembre ;
- un briefing pour les missions permanentes représentées à Genève organisé par la Représentation permanente du Luxembourg à Genève le 9 novembre.

L'engagement du Luxembourg et de Marc Angel pour « 90-90-90 » continuera au-delà de 2015, avec un accord renouvelé et un nombre d'activités déjà prévues pour 2016.

L'APD de la coopération multilatérale 2015

Article	APD multilatérale gérée par la Direction de la coopération au développement	<u>. </u>	0.00.01
CDDXXXXX	Fonds de la coopération au développement (FCD)	-	0,00 %
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	9 180 000,00 €	10,64 %
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	16 637 965,86 €	19,29 %
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	18 342 160,00 €	21,27 %
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	259 899,81 €	0,30 %
	Sous total APD multilatérale gérée par la Direction de la coopération au développement	44 420 025,67 €	51,50 %
Article	APD multilatérale gérée par la Direction politique du MAEE		
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	1 537 404,07 €	1,78 %
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	318 600,00 €	0,37 %
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	339 904,54 €	0,39 %
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le cadre de missions de prévention et de gestion de crise	589 000,00 €	0,68 %
	Sous total APD multilatérale gérée par la Direction politique du MAEE	2 195 908,61 €	2,55 %
Article	APD multilatérale gérée par le ministère des Finances		
34.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	3 400 000,00 €	3,94 %
34.0.84.036	Institutions financières internationales : augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces ; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales	5 467 040,00 €	6,34 %
34.8.84.037	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	13 928 005,22 €	16,15 %
	Sous total APD multilatérale gérée par le ministère des Finances	22 795 045,22 €	26,43 %
14.0.35.060	APD multilatérale gérée par le ministère de la Santé	251 252,09 €	0,29 %
02.0.35.030		146 130,35 €	0,17 %
02.0.35.061	APD multilatérale gérée par le ministère de la Culture		
Art 5	Contribution au budget de l'Union européenne	15 847 761,21 €	18,38 %
	Budget total coopération multilatérale	86 245 123,15 €	100.00.0/

ADP bilatérale et multilatérale transitant par les agences multilatérales

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2015
AIEA				54 442 €	54 442 €
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2015	54 442 €	54 442 €
Assistance technique				10 500 €	3 150 €
FCD	Assistance technique CHL/CRP Santé	Monde	2015	10 500 €	3 150 €
Banque mondiale				150 000 €	150 000 €
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2015	150 000 €	150 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2015
Banque européenne d'in	vestissement			600 000 €	200 000 €
FCD	Programme d'assistance technique pour la promotion et le développement de la microfinance dans les pays ACP	Monde	2015	600 000 €	200 000 €
BIT				5 625 000 €	1 600 000 €
35.030	Contribution au Compte supplémentaire du budget ordinaire	Monde	2015	800 000 €	800 000 €
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle	Sénégal	2013-2016	1 300 000 €	300 000 €
FCD	Tourisme responsable dans les provinces centrales	Vietnam	2013-2015	500 000 €	0€
FCD	Sécurité sociale Phase III	Laos	2011-2015	1 525 000 €	0 €
FCD	Formation et insertion professionnelle	Mali	2015-2019	1 500 000 €	500 000 €
CAPTAC - DR				900 000 €	150 000 €
FCD	Programme BI MAE CAPTAC-DR	Amérique latine	2014-2019	900 000 €	150 000 €
CCD				206 103 €	206 103 €
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2015	6 103 €	6 103 €
FCD	Contribution au Fonds UNCCD	Monde	2015	200 000 €	200 000 €
CICR				800 000 €	800 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	800 000 €	800 000 €
CNUCED				433 308 €	0 €
FCD	E-regulations	Vietnam	2012-2015	433 308 €	0 €
ECEC				500 000 €	500 000 €
FCD	Appui au processus électoral	Burkina Faso	2015	500 000 €	500 000 €
FAO				4 043 088	1 340 877
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2015	338 998 €	338 998 €
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought (Phase III)	Afghanistan	2013-2015	1 835 260 €	301 879 €
FCD	Projet Sécurité alimentaire	Sénégal	2014-2017	368 830 €	100 000 €
FCD	Formation et insertion professionnelle	Mali	2015-2018	1 500 000 €	600 000 €
FIDA				3 177 600 €	1 587 160 €
35.031	Contribution au budget	Monde	2013-2015	1 677 600 €	587 160 €
FCD	Remittances programme	Monde	2015	1 500 000 €	1 000 000 €
Fonds mondial de Lutte	contre le sida, la tuberculose et le p	aludisme		2 500 000 €	2 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	2 500 000 €	2 500 000 €
GAVI				820 000 €	820 000 €
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2015	820 000 €	820 000 €
Global Partnership for Ed	ducation			300 000 €	300 000 €
FCD	Contribution volontaire	Monde	2015	300 000 €	300 000 €
HCR				1 500 000 €	1 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	1 500 000 €	1 500 000 €
MRC (Mekong River Con	nmission)			2 143 976 €	0 €
FCD	Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative	Vietnam, Laos	2010-2015	2 143 976 €	0 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2015
OCDE/CAD				660 000 €	660 000 €
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2015	150 000 €	150 000 €
35,030	Fiscalité et développement	Monde	2015	150 000 €	150 000 €
35.030	Club du Sahel	Monde	2015	150 000 €	150 000 €
35.031	MOPAN	Monde	2015	110 000 €	110 000 €
FCD	BEPS	Monde	2015	100 000 €	100 000 €
OCHA				315 000 €	315 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	315 000	315 000
FCD	Contribution volontaire en vue du SHM	Monde	2015	180 000	180 000
OMS				12 240 000 €	8 293 520 €
35.030	Catégorie 1 : Maladies transmissibles	Monde	2015	1 750 000 €	1 750 000 €
35.030	Catégorie 2 : Maladies non transmissibles	Monde	2015	400 000 €	400 000 €
35.030	Catégorie 3 : Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie	Monde	2015	2 000 000 €	2 000 000 €
35.030	Catégorie 4 : Systèmes de santé	Monde	2015	1 250 000 €	1 250 000 €
35.030	Catégorie 5 : Préparation, surveillance et intervention	Monde	2015	500 000 €	500 000 €
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2014-2018	640 000 €	320 000 €
FCD	Promouvoir le dialogue politique sur les politiques, stratégies et plans nationaux de santé en Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	2013-2015	5 000 000 €	1 520 000 €
FCD	Appui à la mise en œuvre du COMPACT dans les régions du nord du Sénégal	Sénégal	2013-2016	200 000 €	53 520 €
FCD	Contribution supplémentaire en matière de lutte contre la polio	Monde	2015	500 000 €	500 000 €
ONUDC				140 000 €	140 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	140 000 €	140 000 €
ONU FEMMES				2 050 000 €	1 338 406 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	1 100 000 €	1 100 000 €
FCD	Renforcement de la réponse des femmes au changement climatique	Vietnam	2012-2016	1 010 000 €	247 908 €
FCD	Équité du genre dans la gouvernance locale	Sénégal	2013-2016	950 000 €	238 406 €
ONUDI				1 480 908 €	530 908 €
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2015	80 908 €	80 908 €
FCD	Promotion du développement économique local dans la région de Louga	Sénégal	2013-2016	550 000 €	150 000 €
FCD	Insertion des sortants de la formation professionnelle et technique dans les régions du nord et du centre du Sénégal	Sénégal	2013-2016	850 000 €	300 000 €
ONUSIDA				4 650 000 €	4 650 000 €
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2015	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	UBRAF	Monde	2015	1 000 000 €	1 000 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Projet 90-90-90	Monde	2014-2015	0€	0€
PAM				4 700 000 €	2 400 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	700 000 €	700 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2015
FCD	Schoolfeeding	Monde	2013-2015	3 000 000 €	1 000 000 €
FCD	Développement rural et la sécurite alimentaire	Mali	2015-2019	1 000 000 €	700 000 €
PNUD				31 456 161 €	10 016 647 €
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2015	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Good Governance	Monde	2015	900 000 €	900 000 €
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2015	500 000 €	500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Programme national plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PFTM/LCP)	Burkina Faso	2010-2015	3 000 000 €	0€
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase V (00013337)	Laos	2011-2015	750 000 €	150 000 €
FCD	RTM (Round table meeting)	Laos	2012-2015	500 000 €	100 000 €
FCD	Appui conjoint du système des Nations unies au renforcement de la résilience dans la région de Maradi : « Approche Communes de Convergence »	Niger	2014-2015	2 047 070 €	1 023 536 €
FCD	ONE UN - Soutien à la sécurité alimentaire et à la nutrition scolaire	Cabo Verde	2011-2015	4 289 207 €	0 €
FCD	Programme de consolidation FAO/ OIT/PAM/PNUD/UNFPA/UNICEFde la stratégie d'attention à la pauvreté au El Salvador	El Salvador	2012-2015	4 500 000 €	0€
FCD	ONE UN	Vietnam	2012-2016	2 941 000 €	920 599 €
FCD	Programme conjoint OMS-OPS/ UNICEF/PNUD/UNFPA	Nicaragua	2013-2015	3 000 000 €	302 584 €
FCD	Strengthening local level capacities for disaster risk reduction, management and coordination	Mongolie	2013-2016	1 030 000 €	300 188 €
FCD	Insertion professionnelle	Sénégal	2014-2016	500 000 €	200 000 €
FCD	Utilisation de technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires	Nicaragua	2013-2016	313 000 €	73 975 €
FCD	Programme conjoint PNUD/BIT d'appui à la stratégie nationale de création d'emploi	Cabo Verde	2013-2015	1 485 884 €	445 765 €
FCD	Appui au processus électoral	République centrafricaine	2015	150 000 €	150 000 €
FCD	Appui au processus électoral	Niger	2015	500 000 €	500 000 €
FCD	Contribution au secteur santé du Plan de recouvrement national multisectoriel	Guinée	2015	400 000 €	400 000 €
FCD	Décentralisation et bonne gouvernance	Mali	2015-2019	1 000 000 €	400 000 €
PNUE				260 306 €	260 306 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	250 000 €	250 000 €
FCD	Prise en charge des frais de participation à la Conférence sur les oiseaux migrateurs	Monde	2015	10 306 €	10 306 €
UNCDF	V			2 675 000 €	1 492 753 €
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2015	250 000 €	250 000 €
35.030	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde	2015	250 000 €	250 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays/Région	Durée	Budget total	Payé en 2015
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	800 000 €	800 000 €
FCD	Accompagnement à la décentralisation	Sénégal	2013-2016	600 000 €	0 €
FCD	Programme de renforcement des capacités et de prestations de services des administrations locales - GPAR	Laos	2012-2015	775 000 €	192 753 €
UNFPA				12 021 677 €	6 328 783 €
35.030	Santé maternelle	Monde	2015	1 140 000 €	1 140 000 €
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2015	210 000 €	210 000 €
35.030	Démographie et recensement	Monde	2015	400 000 €	400 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) Phase II	Afrique	2014	500 000 €	500 000 €
FCD	STIs/HIV Prevention among Youth, Mobile and Most at Risk Populations	Mongolie/ Chine	2012-2016	1 898 177 €	348 783 €
FCD	Partnership to Improve Women's and Children's Health - (Unicef + OMS) Joint Programme	Kosovo	2012-2015	2 523 500 €	0€
FCD	UNFPA - Accélération de l'atteinte des OMD 4 et 5 dans les régions de concentration du Luxembourg	Sénégal	2012-2016	2 700 000 €	1 080 000 €
UNICEF				16 131 710 €	8 792 368 €
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2015	650 000 €	650 000 €
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2015	1 500 000 €	1 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2015	2 500 000 €	2 500 000 €
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga	Sénégal	2013-2016	950 000 €	250 000 €
FCD	Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services in Lao PDR (Joint progr. UNICEF, OMS, PAM, UNFPA)	Laos	2011-2015	8 103 710 €	2 949 037 €
FCD	Venir en aide aux enfants issus des minorités ethniques dans la province de Dien Bien	Vietnam	2012-2016	1 928 000 €	443 331 €
FCD	No Lost Generation	Syrie	2015	500 000 €	500 000 €
UNOPS				1 000 000 €	400 000 €
FCD	LIFT	Myanmar	2015-2018	1 000 000 €	400 000 €
UNRWA				6 000 000 €	4 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2015	3 750 000 €	3 750 000 €
FCD	A long and a healthy life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2012-2014	2 250 000 €	750 000 €
Fonds de Coopération au	u développement (FCD)				21 855 720 €
Lignes budgétaires					
Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)					16 974 442 €
	Contributions volontaires aux budgets internationales autres que l'Union euro (ligne budgétaire 35.031)				23 002 160 €
	Contributions obligatoires aux budget internationales autres que l'Union euro (ligne budgétaire 35.032)				426 009 €

V. Union européenne



Conseil informel développement du 9 au 10 décembre 2015 au Luxembourg © eu2015lu.eu / Jean-Christophe Verhaegen



2015 a été une année charnière pour le développement sur le plan international et a fortiori au niveau européen – l'UE et ses États membres restant les premiers bailleurs de fonds au monde en matière d'aide publique au développement (APD) – et a, de ce fait, aussi été désignée Année européenne pour le développement sous la devise « Notre monde, notre dignité, notre avenir ».

En amont de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, le Luxembourg a été fortement représenté début juin lors des Journées européennes du développement, évènement réunissant annuellement la communauté mondiale du développement à Bruxelles.

Lors de la Présidence luxembourgeoise, des conférences majeures façonnant la politique de développement de l'UE des quinze prochaines années ont eu lieu. Lors de la troisième conférence sur le financement du développement à Addis Abeba en juillet 2015, la Présidence luxembourgeoise a pu contribuer à l'adoption d'un paquet diversifié et innovateur de moyens financiers et non financiers pour le développement, tout en maintenant l'APD qui reste indispensable comme catalyseur.

Lors du Sommet à New York, fin septembre, un agenda universel ambitieux a été adopté, se déclinant en dix-sept Objectifs de développement durable qui prennent la relève des Objectifs du Millénaire pour le développement tout en intégrant les trois dimensions du développement durable conformément aux conclusions de la conférence Rio +20.

La crise migratoire a également eu un impact sur les dossiers de la coopération au développement, qui fait partie intégrante de la réponse globale aux défis et aux opportunités générés par ces flux migratoires. La Présidence luxembourgeoise a participé à l'élaboration du Fonds fiduciaire d'urgence UE en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. Le Luxembourg a cosigné l'accord constitutif lors du Sommet de La Valette en novembre et a ciblé sa contribution

autant que possible sur la région de l'Afrique de l'Ouest, afin qu'elle soit complémentaire à sa coopération bilatérale. Une contribution supplémentaire de la Coopération luxembourgeoise a été ciblée sur les programmes de protection et de développement régionaux (RDPP) dans la Corne de l'Afrique.

La Présidence luxembourgeoise a également contribué à opérationnaliser le concept de la cohérence des politiques pour le développement dont l'objectif est de minimiser les incohérences pouvant résulter des différentes politiques européennes qui ont des répercussions négatives sur les pays en développement. Elle a notamment organisé des réunions conjointes du ministre de la Coopération avec les Conseils Énergie, et Justice et Affaires intérieures (migration), ainsi qu'un échange formel entre les Conseils Développement et Environnement (Agenda 2030). Au niveau des experts, des réunions conjointes entre différentes filières ont été organisées (sécurité, commerce, culture et humanitaire).

La Présidence luxembourgeoise a par ailleurs lancé les réflexions et échanges sur les relations futures (post-Cotonou) entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) en organisant plusieurs évènements à Bruxelles et à Luxembourg, ainsi que des débats thématiques au Conseil qui ont débouché sur un document de réflexion. Des débats politiques sur la question se sont tenus au Conseil Affaires étrangères et au Conseil Développement. L'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP s'est également tenue au cours du semestre de la Présidence luxembourgeoise.

L'égalité des genres a été l'un des sujets prioritaires pendant la Présidence luxembourgeoise. Le nouveau plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans les relations extérieures a été adopté par le Conseil Affaires étrangères en formation développement le 26 octobre 2015.

Des conclusions du Conseil ont été préparées par la Présidence luxembourgeoise sur le plan d'action genre dans les relations extérieures, le rapport annuel sur l'assistance extérieure de l'UE, le rapport biennal sur la cohérence des politiques pour le développement, l'héritage de l'Année européenne pour le développement, les priorités de l'UE pour la 14^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement ainsi que sur la Facilité d'investissement ACP.

Dans le domaine de l'action humanitaire, la Présidence luxembourgeoise est parvenue à une première prise de position en vue du Sommet Humanitaire Mondial en 2016 à Istanbul par le biais de l'adoption consensuelle d'un jeu de conclusions du Conseil. Par ailleurs, les discussions entre les acteurs humanitaires et la protection civile ont débouché sur une liste de suivi d'actions concrètes suite à un atelier conjoint organisé en juillet au Luxembourg. Finalement, la Présidence a organisé trois réunions sur la thématique de la protection dans l'action humanitaire et a mené le débat autour de la déclaration en vue de la 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



VI. La coopération avec les organisations non gouvernementales de développement

91 associations disposent de l'agrément d'organisations non gouvernementales (ONG) auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes, en vertu de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire. Deux associations se sont vu attribuer l'agrément d'ONG en 2015. Les ONG ont déboursé en 2015 un montant de 37 244 977 euros pour des activités de coopération au développement à travers les instruments financiers principaux :

- Accords-cadres de coopération : 17 accords-cadres (dont trois en consortium entre deux ONG) ont été cofinancés en 2015, pour un total de 21 249 255 euros. Six accords-cadres de coopération ont été renouvelés en 2015.
- Cofinancement de projets de développement : 142 projets individuels de 55 ONG ont été appuyés en 2015, pour un total de 11 563 180 euros.
- Mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale : 4 432 542 euros (y inclus le mandat microfinance et celui attribué au CITIM).

À cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement. Au total, l'APD allouée aux organisations non gouvernementales nationales en 2015 était de 53 409 683,68 euros, soit 16,28 % de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

La Coopération luxembourgeoise attache une grande importance aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. Elle est en effet l'une des coopérations qui a le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement. Les ONG représentent un vecteur complémentaire de l'aide bilatérale permettant d'être actif dans des pays et secteurs où le ministère ne peut intervenir et d'atteindre des parties de la population des pays en développement où la coopération bilatérale n'est pas présente en travaillant au plus près des bénéficiaires.

Le nombre important d'ONG agréées ainsi que le pourcentage important de l'APD alloué aux ONG témoignent de l'importance que la population luxembourgeoise accorde aux organisations de la société civile, et aux formes d'expression de sa solidarité internationale. L'engagement fort du ministère en faveur des ONG luxembourgeoises, que ce soit dans le soutien des projets de développement ou des projets de sensibilisation et d'éducation au développement, permet en fait de maintenir le niveau d'APD autour de 1 % du RNB. Effectivement, à travers les ONG, la population luxembourgeoise peut participer voire s'impliquer directement et concrètement dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise en matière de coopération au développement.

Paquet d'avenir « Zukunftspak »

Dans le cadre des mesures concernant les ONG annoncées par le gouvernement dans le paquet d'avenir, des négociations ont été menées entre le ministère et des représentants des ONG tout au long de l'année 2015. Ces mesures font partie d'une démarche d'efficacité de l'aide et de concentration du financement étatique envers les pays les moins avancés (PMA), tout en maintenant le niveau de l'aide publique au développement (APD) globale et la part de l'APD allouée aux ONG.

Au terme des négociations, un accord a pu être trouvé et les mesures suivantes ont été retenues :

- un taux de cofinancement de 80 % pour les projets mis en œuvre dans les PMA et les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise ;
- un taux de cofinancement de 60 % pour les projets mis en œuvre dans les pays qui ne sont pas listés parmi les PMA ou les pays partenaires ;
- un taux de cofinancement de 80 % pour des projets dans des pays qui ne sont pas énumérés parmi les PMA ou les pays partenaires, mais qui ciblent directement les droits de la personne, tels que définis par le code 15160 du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Le pourcentage du plafond maximal pour le remboursement des frais administratifs a été réduit à 14 %.

Révision des instruments de financement

Le ministère a entrepris une révision des deux instruments de financement des ONG de développement, le cofinancement simple et l'accord-cadre. Ces travaux se sont déroulés en concertation avec des représentants d'ONG et les nouvelles modalités ont été définies de manière collaborative.

L'instrument du cofinancement simple a été remplacé par un système d'appels à proposition. L'objectif de l'appel à proposition est de maîtriser et coordonner au mieux la gestion du budget d'aide publique au développement allouée aux ONG tout en contribuant à l'amélioration des interventions en termes de développement, à travers la sélection des projets cohérents et pertinents selon des critères de sélection et d'appréciation définis avec les ONG.

L'instrument de l'accord-cadre a également été modifié. Outre l'intégration des mesures retenues suite aux négociations sur le paquet d'avenir, l'objectif était de rendre à cet instrument une plus grande souplesse de gestion en adoptant une approche programme cohérente ainsi qu'une gestion orientée vers les résultats.

Groupe de travail MAEE-ONG

En 2015, le ministère et les ONG se sont réunis à quatre reprises pour discuter de sujets d'intérêt commun, parmi lesquels le suivi des mesures du paquet d'avenir et de la situation budgétaire, la présidence 2015 et l'Année européenne pour le développement, ainsi que l'agenda post-2015. Ce dialogue institutionnalisé s'adresse aussi aux ONG humanitaires ou non membres du Cercle, et par conséquent des sujets humanitaires comme le prochain Sommet Humanitaire Mondial à Istanbul en mai 2016 y furent également abordés.

Évaluations externes des ONG

Des évaluations externes commanditées par le ministère sont réalisées systématiquement chaque année pour les ONG de développement. En 2015, le ministère a lancé l'évaluation de six ONG de développement actives en Inde et au Bangladesh. L'accent a été mis sur l'évaluation du partenariat entre la structure luxembourgeoise et son partenaire local.

Vu le bon déroulement de ce format, le ministère a décidé de poursuivre ce modèle d'évaluations des ONG de développement par pays.

SATMED



Conférence de presse conjointe, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider et président du Cercle des ONG, Armand Drews

Lancé en 2013 pour une durée de quatre ans, SATMED est une plateforme de télémédecine basée sur l'équipement, la technologie et la connectivité d'« emergency.lu ». Cet outil, développé par SES TechCom avec e-Medical Communication (eMc), société spécialisée dans les projets de télésanté, vise à améliorer la santé publique dans des pays en développement et des pays émergents, plus spécifiquement dans des zones isolées ne disposant pas de connectivité.

2015 a permis d'élaborer les procédures relatives à la protection des données ainsi que de planifier le déploiement et l'installation, notamment au Bangladesh et au Bénin.

APD hilatérale

APD allouée aux ONG en 2015 ventilée par instrument de coopération

Total	53 409 683,68 €	100 %
Appui aux programmes	77 056 €	0,14 %
Subsides au Cercle des ONG	344 473 €	0,64 %
Subsides sensibilisation ONG	1 870 928 €	3,50 %
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1 025 171 €	1,92 %
dont reconstruction et réhabilitation	2 778 381 €	5,20 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	5 668 300 €	10,61 %
Intervention d'urgence	9 471 852 €	17,73 %
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	4 432 542 €	8,30 %
Frais administratifs ONG	4 400 396 €	8,24 %
Cofinancements individuels	11 563 180 €	21,65 %
Accords-cadres	21 249 255 €	39,79 %
	APD bilatérale	%

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG

	APD bilaterale	%
Infrastructures et services sociaux	25 908 630 €	48,51 %
Éducation	5 838 166 €	10,93 %
dont éducation, niveau non spécifié	1 774 313 €	3,32%
dont éducation de base	2 721 156 €	5,09 %
dont éducation secondaire	1 275 975 €	2,39 %
dont éducation post-secondaire	66 723 €	0,12 %
Santé	6 818 316 €	12,77 %
dont santé, général	2 996 849 €	5,61 %
dont santé de base	3 821 467 €	7,16 %
Politique en matière de population/santé et fertilité	570 259 €	1,07 %
Distribution d'eau et assainissement	655 547 €	1,23 %
Gouvernement et société civile	4 258 227 €	7,97 %
dont gouvernement et société civile - général	3 054 721 €	5,72 %
dont participation démocratique et société civile	1 331 935 €	2,49 %
dont droits de la personne	1 441 615 €	2,70 %

0/0

	APD bilatérale	%
dont conflits, paix et sécurité	1 203 506 €	2,25 %
Infrastructure et services sociaux divers	4 994 566 €	9,35 %
Infrastructure et services économiques	4 720 207 €	8,84 %
Production d'énergie, sources renouvelables	96 312 €	0,18 %
Banques et services financiers	4 623 895 €	8,66 %
Production	3 030 191 €	5,67 %
Agriculture, sylviculture et pêche	2 927 046 €	5,48 %
Tourisme	103 146 €	0,19 %
Destination plurisectorielle ou transversale	4 848 867 €	9,08 %
Protection de l'environnement	499 113 €	0,93 %
Autres multisecteurs	4 349 755 €	8,14 %
dont aide plurisectorielle	458 925 €	0,86 %
dont développement et gestion urbaine	121 048 €	0,23 %
dont développement rural	3 222 821 €	6,03 %
dont éducation et formation plurisectorielles	546 960 €	1,02 %
Aide humanitaire	9 471 852 €	17,73 %
Intervention d'urgence	5 668 300 €	10,61 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	5 668 300 €	10,61 %
Reconstruction et réhabilitation	2 778 381 €	5,20 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1 025 171 €	1,92 %
Sensibilisation	1 870 928 €	3,50 %
Non affecté/non spécifié	6 332 558 €	11,86 %
Total de l'aide bilatérale mise en œuvre par les ONG	53 409 684 €	100,00 %

VII. L'action humanitaire



En 2015, le ministère des Affaires étrangères et européennes a eu à sa disposition un budget total de 37 millions d'euros destiné aux interventions humanitaires. L'intégralité du budget a été déboursée en soutenant des interventions humanitaires dans divers pays et dans les trois phases d'une crise humanitaire, conformément aux trois piliers définis dans la stratégie d'action humanitaire du Luxembourg: l'urgence, la transition et la prévention. En y ajoutant les contributions à titre humanitaire de la ligne budgétaire multilatérale, le montant global consacré à des interventions humanitaires en 2015 s'élève à 42 514 905,62 euros.

Dans le cadre des préparatifs pour le Sommet Humanitaire Mondial, qui se tiendra à Istanbul du 23 au 24 mai 2016, le ministère a participé en février 2015 aux consultations régionales pour l'Europe à Budapest ainsi qu'aux consultations mondiales qui se sont tenues en octobre à Genève. De plus, le « Groupe de Travail pour le Sommet Humanitaire Mondial », créé en 2014 au Luxembourg et qui inclut le service humanitaire du ministère, ses principaux partenaires humanitaires basés à Luxembourg ainsi que des universitaires de l'Université du Luxembourg, s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2015 afin de stimuler un débat national sur les principaux défis et stratégies à adopter en matière d'action humanitaire. Le fruit de ces consultations a été l'élaboration d'une position luxembourgeoise commune sur le volet de la protection pour le Sommet. Ce document a été présenté en septembre lors de la réunion du Groupe de Travail « Aide humanitaire et aide alimentaire » (COHAFA) du Conseil de l'Union européenne et a également été envoyé au Secrétariat du Sommet Humanitaire Mondial à New York.

Dans le cadre des efforts du ministère pour améliorer la qualité et l'efficacité de son action, une première évaluation de projets humanitaires avait été lancée fin 2014. L'objectif de cette dernière était d'évaluer les activités en matière de réduction des risques de catastrophes au Laos financées par le ministère des Affaires étrangères et européennes et mises en œuvre par trois ONG luxembourgeoises, à savoir CARE in Luxemburg, Fondation Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise, entre 2011 et 2014. Fin août 2015, le rapport d'évaluation a été transmis aux membres du comité de pilotage. Un atelier d'échange organisé en novembre a permis de faciliter le partage d'expériences et d'alimenter une réflexion commune autour de sujets prioritaires pour les acteurs luxembourgeois actifs au Laos dans le secteur de la réduction des risques liés aux catastrophes.

Fin novembre, le ministère a lancé un premier appel à propositions pour permettre aux ONG luxembourgeoises ayant déjà mis en œuvre un projet humani-

Réponse à la crise humanitaire dans les Balkans de l'Ouest

Au Conseil européen informel du 23 septembre 2015, le Luxembourg a annoncé 1 million d'euros supplémentaire pour la crise syrienne et la crise des migrants et réfugiés dans les Balkans de l'Ouest. Pour répondre aux besoins humanitaires des migrants et réfugiés en transit vers et à l'intérieur de l'Europe, le ministère a contribué aux quatre appels d'urgence de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) lancés en septembre 2015 dans le cadre des

déplacements de populations en Hongrie, Serbie, Macédoine et Grèce. La Croix-Rouge luxembourgeoise a bénéficié d'un soutien pour fournir des kits d'hygiène, des couvertures de secours et des services de soins aux réfugiés les plus vulnérables en Serbie et en Macédoine.

taire au Mali ou au Niger pendant les trois dernières années de soumettre une demande de financement pour un projet humanitaire dans l'un de ces pays pour un montant maximum de 180 000 euros, à travers le budget humanitaire pour 2015. Suite au succès de cette démarche, le MAEE procédera en cas de besoin à nouveau à un appel à propositions pour un contexte d'intervention spécifique.

L'aide d'urgence



L'aide alimentaire d'urgence est transportée par avion dans certaines parties du Soudan du Sud, où l'accès par la route est limitée à cause des conflits et des pluies. © : PAM

En matière d'aide d'urgence, l'année 2015 a été marquée par l'existence simultanée de quatre crises humanitaires de niveau 3, soit le niveau le plus élevé. Il s'agit des crises syrienne, centrafricaine, sud-soudanaise, irakienne et yéménite. En mai 2015, le niveau 3 pour la crise humanitaire en République centrafricaine a été désactivé, tandis qu'en juillet 2015 la crise humanitaire au Yémen a été classifiée au niveau 3. Par conséquent, les fonds d'urgence du budget humanitaire pour 2015 ont principalement été alloués dans le cadre de ces crises de niveau 3, mais également dans le contexte des crises complexes et prolongées au Mali et dans la région du lac Tchad.

La situation dramatique en Syrie est entrée dans sa cinquième année en 2015 et représente, d'après les Nations unies, la plus grave crise humanitaire de ces cinquante dernières années. Depuis le 15 janvier 2013, la crise syrienne constitue une urgence humanitaire de niveau 3. Le 31 mars 2015, lors de la troisième conférence des donateurs pour la Syrie au Koweït, le Luxembourg a annoncé une contribution de 5,5 millions d'euros (dont 5 millions de fonds humanitaires et 500 000 de fonds de développement) pour répondre aux besoins des populations en Syrie ainsi que des réfugiés syriens en Turquie, en Jordanie et au Liban durant l'année 2015. Déjà à la mi-septembre 2015, le Luxembourg a pu honorer cet engagement. Cette contribution a permis aux divers partenaires humanitaires de mettre en œuvre des projets en faveur de la population affectée sur le territoire syrien ainsi que pour plus de 3 millions de réfugiés syriens accueillis dans les pays voisins (Liban, Jordanie, Turquie).

Suite au conflit qui ravage le Soudan du Sud depuis décembre 2013, le système humanitaire international a hissé le pays, en février 2014, au niveau 3 de l'urgence humanitaire. Lors de la réunion internationale à haut niveau sur la situation humanitaire au Soudan du Sud qui s'est tenue le 16 juin 2015 à Genève, le Luxembourg a annoncé une promesse de don de 2,4 millions d'euros en faveur du Soudan du Sud pour l'année 2015. Fin septembre 2015, la promesse de don a même été dépassée avec une contribution totale de 2 690 126 euros au Comité international de la Croix-Rouge, à des ONG et agences onusiennes intervenant dans les domaines de la santé, de l'eau, hygiène et assainissement, de l'aide alimentaire,

Réponse aux besoins humanitaires dans la région du bassin du lac Tchad

La situation humanitaire dans la région du bassin du lac Tchad s'est fortement détériorée en raison de la violence perpétrée par le groupe Boko Haram. D'après OCHA, quelque 2,7 millions de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants, ont été déplacées dans la région. Il s'agirait de la crise de déplacement en plus forte croissance en Afrique. En 2015, le ministère a alloué 1 202 000 euros

à des projets au Niger, au Nigéria et dans la région. Ainsi, le Programme Alimentaire Mondial a pu fournir un soutien vital aux ménages au Cameroun, Tchad et Niger directement affectés par l'insécurité dans le nord du Nigéria. Le CICR a bénéficié d'un soutien pour son programme au Nigéria qui concerne la protection et l'assistance aux personnes touchées par le conflit armé et la violence, en

particulier dans le nord-est du pays et les États du centre et du delta du Niger. Les ONG CARE in Luxemburg, Croix-Rouge luxembourgeoise et Caritas Luxembourg ont pu réaliser avec le soutien du ministère des projets d'urgence en faveur des réfugiés, déplacés internes et populations hôtes dans la région de Diffa au Niger.

des abris d'urgence, des services de télécommunications et de la protection dans diverses régions du Soudan du Sud.

Le ministère a également appuyé des projets d'aide d'urgence du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'ONG et agences onusiennes dans les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Burundi, Italie (réfugiés), Irak, Lesotho, Mali, Malawi, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Territoires palestiniens occupés, Tchad, Thaïlande, Ukraine, Vanuatu, Yémen et Zimbabwe.

La phase de transition

Après l'urgence, la phase de transition vise à soutenir les efforts des populations affectées pour reconstruire leur vie et récupérer leurs moyens de subsistance. L'objectif de la phase de transition est à la fois de faire le lien entre la phase d'urgence et celle de développement, et d'accompagner la communauté et les individus dans le processus de reconstruction et réhabilitation.

Après la fin de la phase d'urgence liée aux tremblements de terre de fin avril 2015 qui ont sévèrement touché le Népal, le ministère a cofinancé des activités de réhabilitation et reconstruction à hauteur de plus de 670 000 euros. En effet, le ministère a cofinancé des activités de relèvement précoce et de planification en termes de réhabilitation et de reconstruction mises en œuvre par l'équipe de la Global Facility for Disaster Risk Reduction (GFDRR) de la Banque mondiale. L'ONG Pharmaciens sans frontières a obtenu un soutien pour un projet de reconstruction et réhabilitation de trois comités de développement villageois (VDC) de Ramechhap. Quatre autres ONG ont reçu des cofinancements de la part du ministère : les Amis du Tibet et l'ONG FNEL pour un projet de réhabilitation d'écoles rurales, CARE International pour la reconstruction d'infrastructures sanitaires, la Fondation Caritas pour un projet de réhabilitation d'écoles à Sindhupalchock et APMU pour la reconstruction de postes de santé à Dhading et Baluwa.

En 2015, la Fondation Caritas Luxembourg a par ailleurs bénéficié d'un appui financier pour ses programmes de réhabilitation ou de reconstruction aux Philippines, au Soudan du Sud, en République Démocratique du Congo et en Afghanistan. Le ministère a contribué à quatre projets de Handicap International Luxembourg au Sri Lanka, au Kenya, au Mali, au Burkina Faso et dans les Territoires palestiniens occupés. Finalement, le ministère a participé au financement d'un projet de reconstruction aux Philippines suite aux typhons Sendong, Quinta et Bopha (Société Kolping) et au typhon Haiyan (Action Solidarité Tiers Monde), d'un projet de reconstruction suite aux inondations au Malawi (Unity Foundation), d'un projet d'appui nutritionnel et de mise en place d'espaces amis pour les enfants en Syrie (SOS Villages d'Enfants Monde), d'un programme de justice transitionnelle en Tunisie (Centre International de Justice Transitionnelle), ainsi que d'un programme de démobilisation des enfants associés aux forces et groupes armés en RDC et d'un programme de promotion de l'intégration pour des réfugiées syriennes en Turquie (Refugee Education Trust).

Prévention et résilience

Dans la lignée du « Cadre d'action de Hyogo », auquel le Luxembourg a souscrit en 2005, ainsi que de son successeur le « Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 » adopté en mars 2015, le MAEE alloue au moins 5 % de son budget d'action humanitaire au financement d'activités dans le domaine de la prévention, de la résilience et de la réduction des risques de catastrophes. Dans cette optique, le ministère appuie ses partenaires humanitaires dans la mise en œuvre de mesures préventives telles que des ini-



Turquie - Usine du Croissant-Rouge turc où ont été fabriquées les 80 tentes familiales que le Luxembourg, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge luxembourgeoise, a offertes aux réfugiés syriens

tiatives en matière de renforcement des capacités locales, d'évaluation des risques, des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de prépositionnement d'articles de secours. Le ministère encourage aussi ses partenaires à veiller à la protection de l'environnement et à intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans leurs projets humanitaires. La prévention et la résilience représentent le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise et interviennent à la fois en amont et en aval des phases d'urgence et de transition.

Dans le domaine de la prévention, le ministère a surtout cofinancé des projets de réduction des risques au Bangladesh. Avec le soutien du ministère, Friendship International Luxembourg a élaboré des lignes directrices nationales pour le logement rural dans les zones particulièrement sujettes à des catastrophes naturelles. En outre, l'ONG a mis en œuvre des programmes de réduction des risques basés sur la communauté, qui visent à réduire la vulnérabilité aux catastrophes en renforçant la résilience de la communauté et en incluant celle-ci dans l'identification, l'analyse, le suivi et l'évaluation des risques.

D'autres pays d'Asie orientale et méridionale sont également touchés par des catastrophes naturelles récurrentes. Ainsi, le ministère a continué son soutien au projet d'Aide à l'Enfance de l'Inde dans le but d'augmenter la résilience des communautés face à des situations de sécheresses récurrentes dans vingt-cinq villages de l'État du Maharashtra en Inde. Handicap International Luxembourg a reçu un soutien pour la réalisation d'un projet de renforcement de la préparation et des capacités de réponse du secteur de la santé et des communautés aux catastrophes ayant provoqué un nombre massif de victimes et de blessés dans la vallée de Katmandou au Népal. La Fondation Caritas Luxembourg a bénéficié d'un soutien pour un projet au Laos qui vise à analyser et à réduire systématiquement les causes des catastrophes naturelles et d'origine humaine en mobilisant des ressources locales avec une forte participation des individus au sein de la communauté.

Le ministère a également soutenu des projets de prévention au Sahel. Le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BCPR) du PNUD a bénéficié d'une contribution luxembourgeoise pour son programme d'amélioration des capacités de réponse en termes de réhabilitation et de reconstruction au Niger, Burkina Faso et Cabo Verde.

En matière de prévention dans un contexte de post-conflit, le ministère a contribué au projet de Handicap International Luxembourg réalisé au Mali. Outre l'atténuation de la menace immédiate et à long terme que représentent les armes conventionnelles et les engins explosifs improvisés pour la population civile, l'objectif de ce projet était de contribuer à la réduction des facteurs de risque et de l'impact de la violence armée en renforçant les capacités des autorités concernées et des communautés locales affectées.

Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes a été adopté par 187 États (dont le Luxembourg) le 18 mars 2015 lors de la 3^e Conférence mondiale de réduction des risques de catastrophes à Sendai (Japon). Adoptant une approche multirisque et multisectorielle, le Cadre d'action de Sendai met en valeur l'importance du renforcement

de la résilience et des activités de réduction des risques de catastrophes. Dans ce cadre, le texte reconnaît la réduction des risques de catastrophes comme essentiel dans le contexte du développement durable et marque une première étape importante dans le cadre des négociations de l'après-2015. Le Cadre d'action de Sendai fait suite au Cadre

d'action de Hyogo (HFA) et représente un nouveau cadre volontaire et non contraignant visant à guider les efforts mondiaux et nationaux pour la réduction des risques de catastrophes de 2015 à 2030. Son champ d'application est défini de manière précise et se réfère à la fois aux aléas naturels et aux aléas liés aux activités humaines.

emergency.lu

En février 2015, en réponse aux destructions massives causées par le cyclone Pam de catégorie 5 à Vanuatu, deux volontaires de la Protection civile luxembourgeoise et un système de télécommunication par satellite du projet « emergency.lu » ont été dépêchés dans le Pacifique. Ce déploiement, à la demande de l'ONU, a aidé le gouvernement de Vanuatu à rétablir les services de communication entre la capitale Port-Vila et l'île de Tanna.

Malgré les défis logistiques, le système a été transporté en bateau vers l'île de Tanna et a été installé à Isangel le 29 mars. Ce terminal a permis de restaurer le réseau micro-informatique du gouvernement ainsi que la diffusion des radios en modulation de fréquence entre la capitale Port-Vila et les îles sinistrées. En même temps, le terminal a offert de la connectivité internet à haut débit aux organisations humanitaires intervenant sur l'île de Tanna.

Au cours du mois d'avril, « emergency.lu » a été déployé en réponse aux tremblements de terre au Népal, pour rétablir les services de télécommunication dans la région affectée. Grâce à une collaboration étroite avec les collègues de la Protection civile belge B-FAST, trois volontaires de la Protection civile luxembourgeoise et un système mobile de télécommunication par satellite sont partis à bord d'un avion militaire belge à destination de Katmandou le dimanche 26 avril. Un quatrième membre de la Protection civile est parti le 27 avril, depuis Dubaï.

De plus, deux systèmes supplémentaires en cours de rapatriement de Vanuatu ont été réorientés vers le Népal et y sont arrivés en date du 3 mai. Ils ont offert de la connectivité dans différentes localités, selon les besoins identifiés par l'« Emergency Telecommunications Cluster » (ETC).

Dans le district de Chautara, qui a été sévèrement affecté par le séisme, « emergency.lu » a offert de la connectivité gratuite aux organisations humanitaires travaillant dans un camp installé par le réseau IHP (International Humanitarian Partnership) à la demande des Nations unies.

Le dernier kit « emergency.lu » au Népal a été démantelé et rapatrié en novembre 2015.

En 2014, cinq terminaux ont été déployés en Sierra Leone et en Guinée en réponse à l'épidémie d'Ebola. Ces équipements étaient opérationnels jusqu'en septembre 2015 pour les besoins de l'ETC, du PAM et du laboratoire mobile belge « B-LIFE ».

En novembre 2015, en réponse à une demande du Programme Alimentaire Mondial, une antenne maritime a été déployée sur un bateau qui loge les équipes de l'ONU en charge de l'opération d'urgence au Yémen. Cette antenne, n'étant d'ailleurs pas une antenne de standard « emergency.lu », équipée d'un dispositif qui maintient automatiquement le lien avec le satellite en dépit des mouvements du bateau, a offert de la connectivité aux acteurs humanitaires travaillant sur le bateau en question jusqu'à fin février 2016.

Au Soudan du Sud, où « emergency.lu » est présent depuis janvier 2012, trois systèmes sont actuellement opérationnels : un pour l'UNICEF à Bor et les deux autres pour l'ETC à Bentiu et à Mingkaman.

Comme chaque année, les volontaires de la Protection civile ont participé à de nombreux exercices et simulations au niveau européen et international et y ont déployé et testé la solution « emergency.lu ».

Le ministère, en étroite collaboration avec l'Administration des services de secours et l'École Nationale de la Protection Civile, a organisé et a mis en œuvre la formation « Let's Net », pour les techniciens de l'ETC. Vingt collègues de différentes agences et organisations ont participé à cette formation à Schimpach.



Entraînement pour le déploiement d'un kit Regular lors du Let's Net 2015 à Schimpach

Dans le cadre du projet « emergency.lu », différentes applications ont été développées également en 2015 :

- L'application UNDAC Mission Software qui permet d'améliorer la coordination des équipes UNDAC déployées par OCHA à travers l'échange de fichiers. Cette application est connectée sur le « back-end emergency.lu ».
- L'application « ETC Reporter » qui permet au PAM de suivre (tracking) des personnes et des véhicules sur le terrain et de les visualiser sur une carte, de disposer d'outils cartographiques, d'annoter des cartes, de charger des photos et des vidéos et de faire toutes sortes d'évaluations (assessments) à travers une solution qui s'adapte facilement à des besoins et secteurs différents.
- En 2014, le ministère et l'UNHCR ont décidé de réaliser le projet de numérisation de la « bible » de l'UNHCR, l'*Emergency Resource* (anciennement appelé *Emergency Handbook*). Ce gros volume détenant tous les standards, lignes directrices, méthodes de travail, etc. dont a besoin un employé déployé sur le terrain n'existait auparavant qu'en format papier (environ 500 pages). L'application a été officiellement lancée en 2015.

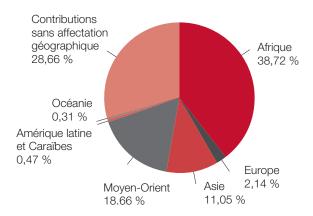
En 2015, un montant total de 3,8 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD au titre de la première année du nouveau contrat du projet « emergency.lu » (2015-2020).

À cette somme s'ajoute un montant de 250 582 euros déboursé pour couvrir les frais de déploiement des systèmes de télécommunications, notamment les frais de transport du matériel et les dépenses en relation avec les missions et exercices.

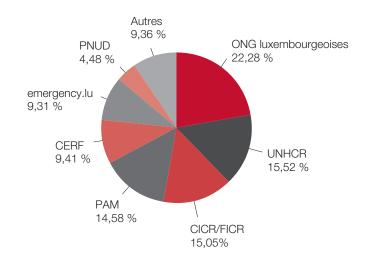


Des réfugiés nigériens dans le camp de réfugiés Minawao au Cameroun (Crédit: Sofia Engdahl, UN World Food Program)

Répartition géographique du budget de l'aide humanitaire



Contributions du budget de l'aide humanitaire par type de partenaire



Répartition géographique de l'aide humanitaire

	12 183 124,24 €
Contributions sans affectation géographique	
Océanie	132 476,23 €
Amérique latine et Caraïbes	200 000,00 €
Moyen-Orient	7 933 554,83 €
Asie	4 697 311,49 €
Europe	908 000,00 €
Afrique	16 460 438,83 €

Aide humanitaire par type de partenaire

ONG luxembourgeoises	9 471 851,70 €
UNHCR	6 600 000,00 €
CICR/FICR	6 400 000,00 €
PAM	6 200 000,00 €
CERF	4 000 000,00 €
Emergency.lu	3 958 171,13 €
PNUD	1 904 411,33 €
dont fonds multidonneurs en RDC	250 000,00 €
dont fonds multidonneurs au Sud Soudan	374 223,71 €
dont fonds multidonneurs en RCA	250 000,00 €
dont réponse des Nations unies contre l'épidémie d'Ebola	200 000,00 €
dont contribution au fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix	100 000,00 €
Autres	3 980 471,46 €
dont UNOCHA	700 000,00 €
dont UNICEF	500 000,00 €
dont ONG étrangères	450 000,00 €
dont GFDRR	300 000,00 €
dont UNISDR	250 000,00 €
Total	42 514 905,62 €

Déboursements à travers tous les crédits

Action humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	29 556 383 €	69,52 %	9,10 %
Aide alimentaire d'urgence	21 060 €	0,05 %	0,01 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	4 771 224 €	11,22 %	1,47 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	5 078 381 €	11,94 %	1,56 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	3 087 859 €	7,26 %	0,95 %
Total	42 514 906 €	100,00 %	13,08 %

Déboursements à travers le crédit 01.7.35.060

Action humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	28 556 383 €	77,18 %	8,79 %
Aide alimentaire d'urgence	21 060 €	0,06%	0,01 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	784 224 €	2,12 %	0,24 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	4 921 209 €	13,30 %	1,51 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 717 707 €	7,35 %	0,84 %
Total	37 000 583 €	100,00 %	11,39 %

VIII. L'appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Il comprend les volets suivants :

- Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés, coopérants religieux;
- Congé « Coopération au développement » ;
- « Junior Professional Officers » (JPO) » auprès des Nations unies ;
- « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure;
- « Volontaires des Nations unies » (VNU) ;
- Assistants Techniques Juniors (ATJ);
- Service volontaire de coopération (SVC);
- Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA Tiers Monde ;

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2015 à hauteur de 3 425 524 euros, dont 3 360 495 euros ont été imputés sur le Fonds de la Coopération au développement et 65 029 euros à charge de l'article budgétaire 01.7.32.020 pour le remboursement de congés de coopération.

Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés et stagiaires

Parmi les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la Coopération luxembourgeoise figurent les agents de la coopération, qui travaillent pendant une durée maximale de quatre ans soit dans un bureau de coopération situé dans les pays partenaires, soit à la Direction de la coopération.

Les coopérants et coopérants assimilés sont envoyés par des ONG agréées par le ministère dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

Congé «Coopération au développement»

Le congé de coopération au développement a pour but de permettre aux membres des organisations non gouvernementales agréées (ONG) de participer à des programmes et projets de développement afin de venir en aide aux populations des pays en développement, tant pour des missions au Luxembourg qu'à l'étranger.

Jeunes experts (JPO) auprès des agences des Nations unies

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), il est offert aux jeunes diplômés, de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes. Le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à trois années, avec prolongation pour une quatrième, voire une cinquième année en cas de cofinancement de la part de l'agence onusienne. Cette procédure a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU.

Jeunes Professionnels en Délégation (JPD) au sein des délégations de la Commission européenne

Ce programme permet aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant attachés pour une période de 18 mois aux délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure à travers le monde.

Volontaires des Nations unies (VNU)

Le Luxembourg figure parmi les principaux bailleurs du programme « Volontaires des Nations unies » (VNU) en finançant des volontaires des pays du Sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

Depuis 2015, il existe la possibilité d'engager des jeunes résidant au Luxembourg, âgés de moins de 29 ans, afin de participer à ce programme en qualité de « Youth Volunteer ».

Les Assistants **Techniques Juniors** (ATJ)

En partenariat avec Lux-Development, il est offert aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement. L'ATJ est affecté à un projet de coopération à l'étranger, où il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

Le service volontaire de coopération (SVC)

Ce programme, dont les acteurs principaux sont le Service national de la jeunesse et le Cercle de coopération des ONG, offre aux jeunes la possibilité de faire un service volontaire auprès d'un partenaire dans un pays en développement.

Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA

Des stages sont offerts à des étudiants qui souhaitent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération, stages qui sont offerts soit au sein de la Direction de la coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés.

Chiffres cles 2015

Agents de la coopération Coopérants religieux

« Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne

volontaire de coopération (SVC)

Congés « Coopération au développement »

Volontaires des Nations unies (VNU) Stagiaires à la Direction de la coopération

Coopérants

Officers » (JPO) auprès des Nations unies

Assistants Techniques Juniors (ATJ)

IX. La sensibilisation et l'éducation au développement

2015 a été une année assez remarquable pour la Coopération luxembourgeoise en matière de communication, du fait de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et de l'Année européenne pour le développement.

Une première étape a été la migration du site internet vers le portail internet du gouvernement, et une nouvelle adresse électronique www.gouvernement.lu/cooperation.

La Coopération luxembourgeoise a soutenu le Fudamental Monodrama Festival, pour la 4^e année consécutive et a continué ses activités de communication telles que « News! », la newsletter de la Coopération luxembourgeoise, l'envoi de communiqués de presse et la mise à jour des brochures sur les relations bilatérales. Le rapport annuel a été produit en version française sur papier et en ligne sur le minisite www.cooperation.lu et en version électronique en anglais.

Année européenne pour le développement 2015

« Notre monde, notre dignité, notre avenir »

2015 a été proclamé « Année européenne pour le développement » par décision n° 472/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. La Coopération luxembourgeoise était en charge de la mise en œuvre de la campagne luxembourgeoise. Une série d'évènements a été organisée par public cible, certains pour les professionnels du développement, d'autres pour le grand public ou encore les jeunes. Voir le chapitre d'introduction pour plus de détails.

Éducation au développement



Lancement du pique-nique européen organisé pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Un total de 1 870 928 euros a été déboursé pour les accords-cadres et projets annuels de sensibilisation en 2015. Treize accords-cadres et onze projets annuels ont été cofinancés en 2015. La Direction a participé au Global Education Network Europe pour un échange de bonnes pratiques concernant l'éducation au développement.

X. La finance inclusive

La Coopération luxembourgeoise maintient son engagement pour soutenir activement le développement de la finance inclusive, reconnaissant que ces outils constituent des mécanismes importants pour la réduction de la pauvreté. En 2015, les efforts ont été reconduits pour canaliser les appuis financiers avec l'objectif de mieux les déployer dans des secteurs spécifiques et d'améliorer l'efficience de l'utilisation des fonds dans les pays de coopération prioritaires. Avec cette approche d'efficience, la Coopération a reconduit en 2015 ses engagements pluriannuels avec les différents partenaires, tels que le réseau luxembourgeois de la finance inclusive, « Inclusive Finance Network Luxembourg a.s.b.l. » (InFiNe.lu), la Plateforme européenne de la microfinance (e-MFP), les ONG ADA et SOS Faim, le Microinsurance Network ainsi que le « Consultative Group to Assist the Poor » (CGAP).

Le ministère a soutenu InFiNe et e-MFP pour l'organisation du Prix européen de la microfinance, dont la cérémonie s'est tenue dans les locaux de la Banque européenne d'investissement (BEI). La 7e édition du prix avait pour objectif de récompenser les instituts de microfinance travaillant dans les zones de postconflit, de post-catastrophes naturelles et dans les États fragiles. Cette année a été un réel succès, vu le nombre record de 47 candidatures de 28 pays différents reçues. Le High Jury, présidé par S.A.R la Grande-Duchesse, avait pour tâche la sélection du vainqueur, parmi les trois finalistes venant de Syrie, de Guinée et des Philippines. C'est le Crédit rural de Guinée qui a remporté le prix, pour avoir pu continuer à servir ses clients lors de la crise d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest en 2014-2015. Au cours du mois de novembre 2015, le ministère a de même contribué à la Semaine européenne de la microfinance, organisée par e-MFP.

Avec le ministère des Finances, la Coopération luxembourgeoise continue à soutenir le « Luxembourg Microfinance and Development Fund » (LMDF), un fonds d'investissement en microfinance domicilié au Luxembourg, dont l'activité consiste à appuyer de manière ciblée des institutions de microfinance de petite et de moyenne tailles, actives en Afrique, Amérique latine et Asie du Sud-Ouest. De plus, le ministère soutient LMDF dans la mise en place d'un nouveau sous-fonds, qui vise à investir dans des projets de sylviculture dans des forêts tropicales en Amérique centrale. L'objectif est de rétablir des zones forestières secondaires ou dégradées et de les rendre économiquement, écologiquement et socialement viables.

À travers le fonds fiduciaire FEMIP, le Luxembourg, la BEI et l'ONG ADA soutiennent le projet MicroMED Tunisie, qui a comme but d'améliorer l'environnement réglementaire tunisien ainsi que de renforcer la capacité des institutions de la finance inclusive. Suite à la signature d'un Protocole d'accord avec la BEI en novembre 2014 pour la mise à disposition d'assistance technique au secteur de la microfinance dans les pays ACP, le ministère a financé un premier appui technique à une institution de microfinance au Sénégal en 2015 .

Le ministère a également apporté son soutien à LuxFlag, la « Luxembourg Fund Labeling Agency » qui accorde des labels de qualité à des fonds d'investissement dédiés à la microfinance et à l'environnement. Enfin, le ministère a soutenu différents programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) visant à développer de nouveaux outils dans le domaine de la finance inclusive, comme des transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine.

XI. L'évaluation

En 2015, le ministère a publié sa « politique d'évaluation », qui remplace désormais la stratégie précédente et vise la mise en place par la Coopération luxembourgeoise d'une approche systématique pour l'évaluation de ses activités et la contribution de celle-ci à l'amélioration de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact durable de son aide au développement.

Répondant au critère d'utilité défini dans cette politique, le service « évaluation et contrôle de qualité » a consulté les services opérationnels et a répondu à leurs besoins par le lancement et le pilotage de six évaluations.

Le ministère a regroupé les évaluations d'ONG par zone géographique. Ainsi, les activités de six ONG luxembourgeoises présentes en Inde et au Bangladesh ont été évaluées en mettant l'accent sur l'analyse de la relation de partenariat des différentes ONG luxembourgeoises avec leurs correspondants dans les pays bénéficiaires. Un atelier d'échange des bonnes pratiques a réuni les six ONG à la fin de l'exercice. D'autre part, les activités de trois ONG luxembourgeoises en matière de réduction des risques de catastrophes au Laos ont aussi été soumises à une évaluation.

Deux financements directs en faveur d'ONG du Sud, à savoir ENDA Tiers Monde (Sénégal) et ENDA Santé (projet régional), ont également été évalués. Ce genre d'évaluation, ciblant aussi bien la redevabilité que l'apprentissage, est prévu de manière systématique dans les accords de financement liant le ministère à ses partenaires.

Outre le pilotage d'évaluations, dans un souci d'apprentissage et d'amélioration continue, le ministère a pour la première fois organisé la réunion annuelle du réseau germanophone d'évaluation avec la participation de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suisse. Le but de cette réunion est de renforcer les services d'évaluation individuels par le biais d'un échange ouvert sur les bonnes pratiques et les leçons tirées des processus d'évaluation.

Le ministère a également contribué au financement d'une publication du Réseau sur l'évaluation de la coopération au développement (EVALNET) du CAD sur les systèmes d'évaluation dans les coopérations bilatérales des États membres de l'OCDE.

Programmes évalués en 2015

En 2015, la Coopération luxembourgeoise a procédé aux évaluations suivantes :

- Évaluation d'activités en matière de réduction des risques de catastrophes au Laos financées par le ministère des Affaires étrangères et européennes et mises en œuvre par trois ONG, à savoir CARE in Luxembourg, Fondation Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise, de 2011 à 2014;
- 2. Évaluation de six ONG luxembourgeoises (Aide à l'Enfance de l'Inde, Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance, Amis du Tibet, Fondation Caritas Luxembourg, Friendship Luxembourg, Pharmaciens sans frontières) actives en Inde et au Bangladesh;
- 3. Évaluation finale du projet BI-MAE : « Frontière et vulnérabilité au VIH/ sida en Afrique de l'Ouest » (FEVE) ;
- 4. Évaluation de la Convention de coopération entre l'État luxembourgeois et l'ONG ENDA Tiers Monde (2013-2017).

La Coopération luxembourgeoise a également participé à :

5. L'évaluation conjointe (NL, NOR, LUX) de l'ONG AMAN (The Coalition for Accountability and Integrity in Palestine);

et finalement,

6. L'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre de la Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisation non-gouvernementale Appui au Développement Autonome a.s.b.l. (ADA) a été lancée au cours du dernier trimestre 2015. Le rapport final de cette évaluation sera disponible dans le courant du premier semestre 2016.

Les résumés exécutifs de la plupart de ces évaluations peuvent être consultés sur le site Internet de la Coopération luxembourgeoise (http://gouvernement.lu/cooperation).

Leçon tirée

Leçon tirée de l'évaluation d'activités en matière de réduction des risques de catastrophes au Laos, financées par le ministère des Affaires étrangères et européennes et mises en œuvre de 2011 à 2014 par trois ONG, à savoir CARE in Luxembourg, Fondation Caritas Luxembourg et la Croix-Rouge luxembourgeoise.

L'innovation de cet exercice a été la rédaction d'un seul rapport pour les trois ONG évaluées ainsi que l'ajout d'une phase de vulgarisation des conclusions et recommandations de l'évaluation. Au ministère, cette

phase additionnelle a permis de renforcer la collaboration avec les ONG en dehors des rendez-vous réguliers et codifiés, liés à la mise en œuvre des projets cofinancés. Le dialogue peut ainsi se délier des jeux de rôles imposés par le cadre de négociation financière et permettre de discuter des problèmes concrets que les ONG rencontrent sur le terrain. La discussion simultanée avec plusieurs ONG qui fonctionnent différemment ouvre non seulement des opportunités de comparaison de modalités d'intervention, mais aussi

des opportunités de distinguer ce qui est structurel, profond et partagé de ce qui est conjoncturel et spécifique à une ONG. Il y a donc de la matière pour apprécier la cohérence de l'ensemble des interventions mises en œuvre à travers différents instruments (coopération bilatérale, coopération multilatérale, ONG) ou à travers différentes thématiques (réduction des risques catastrophes, développement) ainsi que la pertinence des règles établies pour chacun de ces instruments et thèmes.

XII. Rapport sur l'état des travaux du Comité interministériel pour la coopération au développement

Mandat

La loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit, d'une part, l'extension des compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement à la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et, d'autre part, demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6).

Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement.

Composition

Le règlement grand-ducal prévoit à son article 1 que chaque membre du gouvernement désigne un délégué pour siéger au comité.

La liste des membres est mise à jour régulièrement et publiée sur le site internet de la Coopération luxembourgeoise, de manière à assurer la transparence des procédures.

La nomination de membres titulaires et suppléants répond à la demande de certains départements ministériels d'être associés aux travaux du comité.

Activités

Le comité s'est réuni au cours de l'année 2015 à six reprises, à savoir le 6 février, le 3 avril, le 5 juin, le 11 septembre, le 13 novembre et le 11 décembre. La dernière rencontre de l'année a eu lieu en présence des représentants du Cercle de coopération des ONG de développement.

Lors de ces réunions, certains grands thèmes ont été abordés :

- a) Grandes orientations de la politique de coopération au développement
- Le comité a été saisi du projet de rapport annuel de ses travaux à intégrer dans le Rapport annuel 2014 de la Coopération luxembourgeoise et l'a approuvé.
- Le comité a entendu une présentation des grandes lignes du rapport annuel 2014 de la Coopération luxembourgeoise, y compris les nouveautés introduites comme la signature des Programmes indicatifs de Coopération de la 4^e génération (PIC IV) avec le Cabo Verde et le Mali, ou encore la partie relative à la nouvelle stratégie « Santé » et le plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016.
- Le comité a assisté à une présentation du rapport européen sur le développement 2015 qui comprend un important volet sur le financement du développement en vue de la conférence d'Addis Abeba.
- Le comité a été informé des résultats de l'examen à mi-parcours du Comité d'aide au développement sur la Coopération luxembourgeoise sur base des recommandations de l'examen des pairs de 2012. Le prochain examen des pairs est prévu pour 2016/2017.

- Le comité a débattu des résultats de la conférence d'Addis Abeba de juillet 2015 quant au financement du développement, ainsi que du Sommet pour l'adoption des 17 Objectifs de développement durable à New York fin septembre 2015. Vu l'universalité de ces objectifs, traduite par le fait qu'ils s'appliquent à tous les États et que ces derniers doivent dès lors les mettre en œuvre dans leur politique intérieure et dans leur coopération au développement, tous les ministères sont touchés par ces décisions. Le comité a pris note qu'au Luxembourg, le Comité interministériel pour le développement durable se chargerait de façon générale de la mise à jour du plan national de développement durable, tandis que le Comité interministériel pour le développement continuerait à se charger dans ce contexte des questions relatives au développement.
- Les Assises de la Coopération luxembourgeoise qui se sont tenues les 26 et 27 mars à Belval sur les thèmes de l'après-2015 et dans ce contexte des droits sociaux ainsi que du Sommet Humanitaire Mondial, ont aussi fait l'objet d'une présentation au comité. Tenant compte de l'Année européenne pour le développement, les Assises ont été précédées de deux conférences sur l'APE avec l'Afrique de l'Ouest et sur la sécurité et le développement au Sahel. Les membres du comité ont été invités à l'ensemble de ces activités.
- Le comité a été invité à participer à la présentation du « Rapport 2015 sur la coopération au développement du CAD » de l'OCDE par le président du CAD, Erik Solheim, le 10 septembre à Luxembourg.
- b) Année européenne pour le développement et Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE
- Le comité a été informé du rôle central que jouait la cohérence des politiques pour le développement dans le programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et des activités qui en ont découlé dans différentes enceintes formelles et informelles.
- Le comité a été associé à toutes les activités de l'Année européenne pour le développement, de son lancement en janvier à l'Athénée jusqu'à la clôture en décembre à la Philharmonie en présence de S.A.R. le Grand-Duc et du Premier ministre Xavier Bettel, ainsi que de hauts représentants des institutions européennes.
- La déclaration interinstitutionnelle relative à l'Année européenne a été présentée aux membres du comité avec les premières indications sur les suites à y donner.
- c) Cohérence des politiques pour le développement
- Le comité a été informé des travaux du réseau d'experts et de points focaux pour la cohérence des politiques pour le développement (CPD) au niveau européen qui se réunit régulièrement à Bruxelles. Tout comme en 2014, les travaux du Comité interministériel pour le développement du Luxembourg ont également été présentés lors de la réunion de ce groupe.
- Le comité a pris note du nouveau rapport sur la cohérence des politiques sur les cinq sujets principaux, qui sont le commerce et les finances, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et la sécurité. Ledit rapport, auquel le Luxembourg a contribué par le biais des membres du comité, a été présenté à Bruxelles conjointement par le Commissaire Mimica et la Présidence luxembourgeoise.

- Le comité a également contribué au Flagship Report on Policy Coherence for Development de l'OCDE intitulé Better Policies for Development, dont le sujet principal est dédié à l'après-2015 et aux Objectifs de développement durable. Différents ministères ont contribué audit rapport, ce qui a permis au Luxembourg de présenter ses positions nationales avec des pratiques exemplaires et des leçons retenues, ainsi que les défis du Luxembourg en vue de la mise en place des Objectifs du développement durable.
- Dans le cadre de son nouveau mécanisme de cohérence des politiques pour le développement, le comité a eu au cours de l'année 2015 deux débats, notamment un premier sur le Fonds de compensation et un deuxième sur l'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest. Lors de ces deux débats, différents experts gouvernementaux ont présenté le fond du dossier aux délégués du comité avec les positions nationales prises, le tout sous l'angle de la cohérence des politiques pour le développement. Par la suite, le comité a entendu les positions des représentants du Cercle de coopération des ONG quant aux deux dossiers avant d'entamer la discussion sur la position à adopter.
- Sur base de sa méthode de travail, le comité a pu émettre un avis sur la cohérence de la politique de placement du Fonds de compensation au regard de la cohérence des politiques pour le développement. Cet avis a été transmis aux ministres respectifs et en particulier au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Vu la complexité du sujet relatif à l'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest et du manque d'éléments suffisants, le comité a estimé avoir besoin d'éléments supplémentaires avant de pouvoir émettre un avis à ce sujet.
- Dans sa réunion du 11 décembre, le comité a abordé avec les représentants du Cercle de coopération des ONG le sujet de la mise en pratique de la cohérence des politiques pour le développement. Lors de cet échange de vues annuel, les représentants du Cercle ont présenté un feedback relatif au sujet de la cohérence des politiques pour le développement au niveau politique, l'avis du Cercle sur la mise en œuvre de la cohérence des politiques au Luxembourg, le bilan 2015 relatif à la cohérence des politiques ainsi que les perspectives pour l'année 2016.

d) Fiscalité et développement

- Le comité a assisté à une présentation du plan d'action BEPS de l'OCDE (Base Erosion and Profit Shifting/Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) et du programme « fiscalité et développement » de l'OCDE. La présentation a porté sur l'origine dudit programme, de même que l'historique et le contexte politique qui a conduit à la mise en place du Plan d'action BEPS, dont les objectifs sont d'actualiser les règles de fiscalité internationale, d'éliminer les situations de double non-imposition et de s'assurer que les bénéfices sont imposés là où l'activité économique ou la création de valeur ont lieu.
- Le comité a pris note des contributions financières annuelles de la Coopération luxembourgeoise soutenant non seulement le programme « fiscalité et développement » afin d'améliorer les systèmes fiscaux dans les pays en développement, un meilleur contrôle de leurs recettes en matière de fiscalité directe et indirecte afin de générer plus de ressources nationales, mais également la participation directe des pays en développement dans le projet BEPS et d'autres projets dans le domaine du renforcement des capacités, tel que le programme conjoint OCDE et PNUD intitulé « Tax inspectors without borders ».

e) Personnel actif dans le développement

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal du 7 août 2012, le comité a donné son agrément par voie écrite :

- à une demande de statut d'agent de la coopération,
- à la prolongation d'un agent de la coopération,
- à la prolongation de 13 coopérants,
- à neuf demandes de statut du coopérant assimilé,
- et à 55 demandes de congé de coopération.

Annexes

A. Adresses utiles

I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Vientiane

Rue Dongpayna, Ban Saphanthong Neua Sisattanak Distrct

Vientiane Capital, Lao PDR Tél.: +856 21 417320 Fax: +856 21 41 7321

Courriel: vientiane.amb@mae.etat.lu

L'Ambassade est chargée des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos.

Son responsable est M. Claude Jentgen, chargé d'affaires a.i.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Cité des Jeunes Cadres Lébous Zone Toundoup Riya

Lot n° 43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor

BP 11750 Dakar - Sénégal

Tél.: +221 33 869 59-59 / 61 / 62/ 63

Fax: +221 33 869 59 60 Courriel: dakar.amb@mae.etat.lu

L'Ambassade est chargée des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali.

Son responsable est Mme Marion Segnana, chargée d'affaires a.i.

Bureau d'Ambassade à Bamako ACI 2000. Bamako

Tél.: +223 20 22 73 63

Son responsable est M. Jacques Hoffmann.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

B.P. 163 Plateau

Praia - Cabo Verde Tél.: +238 261 95 62 Fax: +238 261 95 63

Courriel: praia.amb@mae.etat.lu

L'Ambassade est chargée des relations de coopération avec la République de Cabo Verde.

Son responsable est M. Marc de Bourcy, chargé d'affaires a.i.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi10000 Pristina - Dragodan

Kosovo

Tél./Fax: +381 38 266 787 Courriel: pristina.amb@mae.etat.lu

L'Ambassade s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et - si besoin est - en Serbie et au Monténégro.

Son responsable est M. Pierre Weber, chargé d'affaires a.i.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

937 Avenue Kwamé N'krumah 11 B.P. 1609 CMS Ouagadougou 11 Burkina Faso

Tél.: +226 503 013-37 / 38 Fax: +226 50 30 15 09

Courriel: ouagadougou.amb@mae.etat.lu

L'Ambassade est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger.

Son responsable est M. Georges Ternes, chargé d'affaires a.i.

Bureau d'Ambassade à Niamey boulevard Mali Béro Rue IB-67 Issa Beri BP 13 254 Niamey

Niger

Tél.: +227 20 72 51 53

Son responsable est M. Eric Dietz.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo Contiguo al Hotel Maracaas INN

AP 969

Managua - Nicaragua Tél.: +505 22 68 1881 Fax: +505 22 66 7965

Courriel: managua.amb@mae.etat.lu

L'Ambassade est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador.

Son responsable est M. Thierry Lippert, chargé d'affaires a.i.

II. Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement

Lux-Development S.A.

10, rue de la Grève B.P. 2273

L-1022 Luxembourg
Tél.: +352 29 58 58 1
Fax: +352 29 58 58 200

Courriel: ask@lux-development.lu Page d'accueil: www.luxdev.lu

III. Cercle de coopération des ONG de développement

13, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg Fax: +352 26 02 09 26 Page d'accueil: www.cercle.lu Courriel: info@cercle.lu

Mme Christine Dahm (Directrice)

Tél.: +352 26 02 09-11

Courriel: christine.dahm@cercle.lu

IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement

Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)

55, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg Tél.: +352 40 04 27-1 / 31 Fax: +352 40 04 27-27

Fax: +352 40 04 27-27 Courriel: education@astm.lu

Page d'accueil: www.astm.lu ou www.citim.lu

Maison de la microfinance

39, rue Glesener L-1631 Luxembourg Tél.: +352 45 68 68-1 Fax: +352 45 68 68-68

Courriel: adainfo@microfinance.lu Page d'accueil: www.microfinance.lu

B. Organigramme fonctionnel

6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg Tél.: +352 247-82351 Fax: +352 46 38 42 Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

Direction			
Directeur	Martine SCHOMMER	Ministre plénipotentiaire	+352 247 82364
Directeur adjoint	Manuel TONNAR	Conseiller	+352 247 82361
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	+352 247-82351
Service « Administration et finances »			
Finances			
Coordinateur	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Gestion et suivi ambassades	Marc PADJAN	Chef de bureau adjoint h.c.	+352 247 82425
Engagements/Paiements	Malou FELTEN	Employée	+352 247 82458
Administration			
Ressources humaines	Marc PITZEN	Inspecteur principal 1er en rang	+352 247 82338
Appui aux programmes			
Courrier et archives	Daniel PENEZ	Commis principal	+352 247 88369
Huissiers	Hervé WOHL	Huissier principal	+352 247 82319
	Gaston PARAGE	Employé	+352 247 82322
Service « Évaluation et contrôle de quali	ité »		
Coordination	René LAUER	Conseiller	+352 247 82438
Procédures et Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Service « Programmes »			
Coopération bilatérale			
Afrique			
Desk – Burkina Faso	Alex DIEDERICH	Chargé de programme	+352 247 82453
Niger, ACP			
Desk – Cabo Verde	Geneviève HENGEN	Secrétaire de légation 1 ^{er} en rang	+352 247 82323
Sénégal, Mali			
Desk – Coopération régionale	Eric LAMPERTZ	Agent de la coopération	+352 247 82477
Amérique latine			
Desk – Nicaragua, El Salvador	Eric LAMPERTZ	Agent de la coopération	+352 247 82477
Asie			
Desk – Vietnam, Laos, Mongolie, Myanmar	Peggy FRANTZEN	Conseiller de légation	+352 247 82449
Pays à projets			
Desk – Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Desk – TPO, Afghanistan, Tunisie	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
Coopération multilatérale			
Union européenne			
Coordination	Peggy FRANTZEN	Conseiller de légation	+352 247 82449
Desk	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
ONU et agences spécialisées			
Coordination	Ronald DOFING	Conseiller de légation 1ère classe	+352 247 82388
Desk	François BERG	Chef de bureau	+352 247 88325
	Natacha GOMES	Agent de la coopération	+352 247 82479

eprésentant au CAD Ronald			
	DOFING	Conseiller de légation 1ère classe	+352 247 82388
oopération avec les ONG			
oordination Frank M	1ERTENS	Rédacteur	+352 247 82359
esk Sarah A	NJO	Inspecteur principal h.c.	+352 247 82440
ction humanitaire			
oordination Max LAI	MESCH	Attaché de légation	+352 247 82373
esk finances François	s BERG	Inspecteur	+352 247 88325
esk action humanitaire Sara BC	DLLIRI	Chargée de mission	+352 247 82347
oordination emergency.lu Gilles Ho	OFFMANN	Agent de la coopération	+352 247 82428
esk emergency.lu Samant	ha RIES	Rédacteur	+352 247 82328
ensibilisation et éducation au développement			
esk Alexand	Ira ALLEN	Agent de la coopération/ Coordinatrice nationale Année européenne pour le développement	+352 247 82480
licrofinance			
esk David G	OEBBELS	Attaché de légation	+352 247 82481
ureau du ministre Romain Schneider			
ecrétaire particulière Dory SC	CHMITZ	Employée	+352 247-82307
oordinateur général des Marc Marc Marc Marc Marc Marc Marc Marc	ATHEKOWITSCH	Administrateur général	+352 247-76304
mbassades/RP			
mbassade Ouagadougou Georges	s TERNES	Chargé d'affaires	+226 523 013 38
ureau à Niamey Eric DIE	TZ	Agent de la coopération	+227 20 72 51 53
mbassade Dakar Marion S	SEGNANA	Chargée d'affaires	+221 33 869 5959
Nicolas	PIERRE	Agent de la coopération	+221 33 869 5962
ureau à Bamako Jacques	s HOFFMANN	Agent de la coopération	+223 20 22 73 63
mbassade Praia Marc de	BOURCY	Chargé d'affaires	+238 261 95 62
mbassade Managua Thierry I	LIPPERT	Chargé d'affaires	+505 2268 1881
mbassade Vientiane Claude	JENTGEN	Chargé d'affaires	+856 21 417320
mbassade Pristina Pierre W	VEBER	Chargé d'affaires	+381 38 226 787
P UE Bruxelles Tim KES	SSELER	Conseiller de légation adjoint	+322 737 5792
P New York Sylvie D	OS SANTOS	Agent de la coopération	+1 212 935 3589

C. Liens utiles

La loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement a été modifiée récemment par la loi du 9 mai 2012 (Mémorial A – n° 111, 1^{er} juin 2012, p. 1496-1498)

http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2012/05/09/n1

Les discours

http://www.gouvernement.lu/4572142/declaration-politique-cooperation

Les stratégies sectorielles

www.gouvernement.lu/cooperation

Chapitre II

Les Programmes indicatifs de Coopération (PIC)

http://www.gouvernement.lu/4850971/pays-partenaires

Lux-Development

www.luxdev.lu

Chapitre IV

Les organisations multilatérales

http://www.gouvernement.lu/4851013/organisations-multilaterales

Europeaid, la direction générale (DG) du développement et coopération de la Commission européenne

 $\label{lem:http://ec.europa.eu/europeaid/propos-de-la-dg-cooperation-internationale-et-developpement-international-dg-devco_fr$

Chapitres V et VII

Les ONG agréées au Luxembourg

http://www.gouvernement.lu/4737059/ong-partenaires

Le Cercle de coopération des ONG de développement www.cercle.lu

Chapitre VI

emergency.lu

www.emergency.lu et sur Facebook https://www.facebook.com/emergency.lu?ref=ts&fref=ts

Chapitre VII

L'appui aux programmes

http://www.gouvernement.lu/4496662/comment-s-engager

Chapitre X

Les résultats des évaluations de 2015

http://www.gouvernement.lu/4483791/politique-evaluation

Chapitre XI

Le Comité interministériel

http://www.gouvernement.lu/4484210/comite-interministeriel

Annexes

Organigramme

http://www.annuaire.public.lu//index.php?idMin=2975

Rapport européen sur le développement 2015

https://ec.europa.eu/europeaid/rapport-europeen-sur-ledeveloppement-2015_fr

Rapport du PNUD sur le développement humain 2015

http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr.html

Pour commander un exemplaire du livre « Une responsabilité en partage, trente ans de coopération luxembourgeoise au développement » de Laurent Moyse envoyez un email à

info.cooperation@mae.etat.lu

Pour vous inscrire à « News! » La newsletter de la coopération luxembourgeoise, envoyez un email à

info.cooperation@mae.etat.lu

gouvernement.lu/cooperation www.cooperation.lu facebook.com/maee.luxembourg

Édité par la:

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire 6, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

Tél.: +352 247 82351 Fax: +352 46 38 42

rax. +352 40 30 42

www.gouvernement.lu/cooperation www.facebook.com/maee.luxembourg

www.cooperation.lu (microsite dédié aux rapports annuels)

Crédit photo:

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire Lux-Developement S.A.

Conception et réalisation:

cropmark, Luxembourg